

Le plus ancien château de Pierrefonds et ses problèmes

Jacques Harmand

Citer ce document / Cite this document :

Harmand Jacques. Le plus ancien château de Pierrefonds et ses problèmes. In: Bulletin Monumental, tome 117, n°3, année 1959. pp. 165-202;

doi : <https://doi.org/10.3406/bulmo.1959.3858>

https://www.persee.fr/doc/bulmo_0007-473x_1959_num_117_3_3858

Fichier pdf généré le 03/03/2023

LE PLUS ANCIEN CHÂTEAU DE PIERREFONDS ET SES PROBLÈMES

Les vues jadis émises par Viollet-le-Duc sur l'identité d'emplacement entre la demeure des sires de Pierrefonds et le château de Louis d'Orléans (1) ont été, il y a peu de temps, reprises en bloc dans une publication officielle (2). C'est pourquoi je ne crois pas sans intérêt de procéder à un réexamen méthodique de la question, travail qui ne semble pas avoir été tenté jusqu'ici. Une telle enquête devrait d'ailleurs mener à des résultats moins limités que la vérification d'une simple question de topographie du Valois. En effet, la structure du plus ancien château était demeurée une *terra incognita*, dont l'exploration paraît devoir réserver des surprises. Et, s'il y a eu, comme je vais tenter de le prouver, déplacement de l'occupation militaire du Moyen Age classique, à Pierrefonds, ce fut une singularité archéologiquement très remarquable. Or, cette bizarrerie une fois constatée, il semble possible d'en tirer des conclusions neuves sur l'histoire de la forteresse ducale elle-même.

I. - - LES CONDITIONS INITIALES DE L'ÉTABLISSEMENT FÉODAL : LA CONTRÉE

Les travaux sur le château médiéval publiés depuis vingt ans font de plus en plus

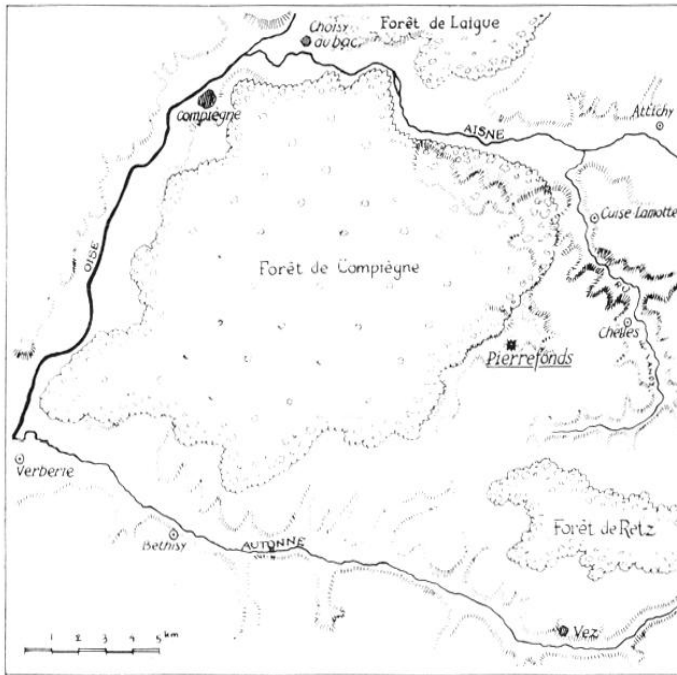
(1) Cf. Viollet-le-Duc, *Le château de Pierrefonds*, 15^e édition revue et complétée par le capitaine Du Halgouët, Paris, s. d., p. 25-26. — La littérature pétrifontaine de Viollet-le-Duc est complexe. Le texte mentionné ci-dessus représente la version définitive de la *Description... de Pierrefonds*, telle qu'elle a été fixée à partir de la cinquième édition, en 1869. La version antérieure avait évolué, en se complétant, de l'édition de 1857 à celle de 1863. Pour la commodité du lecteur, je renverrai dans la suite de cet article à *Pierrefonds I* = 1^{re} version, Paris, 1863, *Pierrefonds II* = 2^e version, édition Du Halgouët. Quant au *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, t. III, article *Château*, la question y est présentée sous deux formes très différentes, une première version dans l'édition Bance, Paris, s. d., p. 149-161 (ici *Dictionnaire*, III a), une seconde dans l'édition des Librairies-Imprimeries réunies, Paris, s. d., p. 149-162 (ici *Dictionnaire*, III b). Par contre les passages concernant Pierrefonds, dans les articles *Donjon*, *Fossé*, *Latrines*, *Perron*, *Porte*, *Portique*, *Salle*, *Tour*, sont demeurés inchangés de l'édition à la réédition, sans souci des contradictions. L'exposé des corrélations entre les textes de la *Description* et ceux du *Dictionnaire* excéderait le cadre de ce travail.

(2) L. Grodecki, *Le château de Pierrefonds*, édité par la Caisse nationale des Monuments historiques, Paris, s. d., p. 6 (cet ouvrage n'étant pas paginé, j'ai adopté une numérotation arbitraire à partir de la première page du texte).

ressortir l'intérêt présenté par l'analyse de son contexte topographique (1). Il y a, en général, profit à étudier, dans l'ordre, la structure du paysage, *stricto sensu*, les grandes directions virtuelles de circulation, le tracé réel des voies anciennes, enfin les conditions immédiates du choix de l'assiette.

* * *

A Pierrefonds, la caractéristique essentielle, quant aux éléments naturels de l'en-



J. Nicolle del.

FIG. 1. - LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE
DE PIERREFONDS

vironnement, est l'implantation à l'intérieur d'un quadrilatère hydrographique recoupé par un chevron silvestre (fig. 1, p. 166). Les quatre flancs de la première figure sont dessinés par les vallées de l'Oise au nord-ouest, de l'Aisne au nord, du ru de Vandy à l'est et de l'Autonne au sud. Le chevron forestier ouvre au nord-est. Son côté nord-ouest, constitué par la forêt de Compiègne, continuée au nord par la forêt de Laigue, double le flanc nord-ouest du quadrilatère des eaux ; son côté sud-est, la forêt de Retz, est assez sensiblement parallèle, au sud, presque immédiatement à l'Autonne, au nord et à une distance d'environ 12 kilomètres à l'Aisne.

Pierrefonds, sur la lisière même du massif de Compiègne, à 4 kilomètres nord de celui de Retz, à 4 km. 500 du ru de Vandy, se situe au seul point où le chevron silvestre se rompe et n'encombre pas de bois le quadrilatère fluvial.

Pour un constructeur féodal du début du Moyen Age classique, un tel état de choses présentait en soi deux avantages. D'une part l'assiégeant d'une place sise à

(1) Cf., par exemple, F. Sabel, *Najac*, in *Congrès archéologique de France, Figeac, 1937*, p. 7 ; M. E. Duman, *Étude sur les châteaux forts de l'ancien comté de Luxembourg*, in *Bulletin monumental*, 1941, p. 6-7 ; Y. Bruand, *La position stratégique des châteaux du Bourbonnais*, *Ibid.*, 1952, p. 101-118 et pl. ; R. Grand, *Le château d'Oudon*, *Ibid.*, 1955, p. 81-83.

Pierrefonds — ou vers Pierrefonds — se trouverait avoir dans le dos la silve, mauvais voisinage pour un camp, tant du point de vue de la sécurité que de celui du ravitaillement. D'autre part le maître d'une telle place jouirait de possibilités de surveillance :

là où, soit colonnes de troupes, soit convois commerciaux, les courants de circulation venant du nord-ouest quittaient les chemins longtemps rares et médiocres de la forêt, et où l'on pouvait élargir l'ordre de marche (1) ;

plus encore à l'unique endroit où, allant du sud-ouest vers le nord-est, on rencontra, entre les méridiens de Compiègne et de Soissons, un couloir de pays découvert.

* * *

Or, ce fond de carte d'eaux et de bois conditionne localement les directions générales de circulation suivantes : un axe sud-ouest-nord-est, du pays de Senlis vers le Laonnais et le Soissonnais ; un axe nord-ouest-sud-est menant du Beauvaisis vers la Champagne ; un axe grossièrement nord-sud Meaux-Saint-Quentin.

Le second de ceux-ci a pu être plus ou moins déjeté vers la vallée de l'Aisne, suivant le degré de perméabilité de la forêt de Compiègne. Mais, en tout état de cause, Pierrefonds apparaît comme situé, économiquement, de façon fort intéressante, sur une carte de la France capétienne, entre les arrière-pays de la Manche et les terres d'Empire, d'une part, de l'autre entre le centre et le nord du bassin parisien.

L'abbé Carlier, en 1764, remarquait que, par Pierrefonds, « il (ne) passe ni grand chemin ni rivière qui puisse y procurer un commerce extérieur lucratif (2) ». Toute l'histoire médiévale de la localité montre qu'il n'en allait certainement point ainsi sept ou huit cents ans plus tôt. M. Y. Bruand a parfaitement mis en valeur les connexions existant entre châteaux forts et voies romaines (3). Or, un occupant médiéval de Pierrefonds était à même de contrôler un réseau de plus d'une dizaine de chemins, antiques ou non ; réseau qui matérialise très précisément les directions théoriques vues plus haut (fig. 2, p. 169).

(1) Sur la viabilité ancienne de la forêt de Compiègne, cf. l'abbé Carlier, *Histoire du duché de Valois*, Paris et Compiègne, 1764, t. II, p. 277 ; l'abbé Dangu, *Études sur Pierrefonds*, in *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, XV, 1913, p. 194 ; aussi L. Graves, *Précis statistique sur le canton d'Attichy*, s. l. n. d., p. 94-95, 99 ; en dernier lieu la carte au 25.000^e publiée en 1948 par le Service forestier et le Syndicat d'initiative de Compiègne, sous la direction de M. H. Mesnil, inspecteur des Eaux et Forêts ; et cf. *infra* p. 168-169. — Sur celle de Retz, Carlier, *op. cit.*, II, p. 278.

(2) *Op. cit.*, I, p. xxxi.

(3) *Op. cit.*, particulièrement p. 104, 110 et suiv. — La liaison du château et de la route n'a toutefois pas un caractère universellement fatal. M^{lle} Dunan, *op. cit.*, p. 6, constate l'implantation des plus anciens exemples luxembourgeois « loin des grandes voies de communications... de préférence dans (la) grande forêt ardennaise » ; mais, à vrai dire, leur fonction essentielle, prouvée, semble-t-il, par les textes, aurait été de servir « d'abri aux populations rurales » (*Ibid.*).

L'axe pays de Senlis-Laonnais était desservi, du nord au sud, par :

La *Chaussée* ou *Mézière Brunehaut*, de Soissons à Senlis, *Magna Via*, *Magna Calceia* des sources du Moyen Age classique, certainement antique, effleurant Pierrefonds au nord-ouest (n° 1) (1).

Le très vieux chemin de Crépy-en-Valois à la chaussée Brunehaut, passant par Morienvall et Chelles et séparant les territoires de Rethueil, Pierrefonds, Chelles, Saint-Étienne (n° 2) (2).

Un embranchement de ce chemin de Crépy, embranchement portant le nom de *Chemin de Saint-Éloi*, jalonné du nord au sud par Brassoir, Pontdron, Levignen. Vers cette dernière localité il s'appelle le *Chemin Blanc* (n° 3) (3).

A l'axe Beauvaisis-Champagne correspondaient trois voies courant à travers la forêt de Compiègne pour aboutir sur la chaussée Brunehaut, à Pierrefonds même dans le cas des deux plus septentrionales. Ce sont, du nord au sud :

La chaussée dite *Voie de Saint-Étienne* passant par Choisy-au-Bac et Trosly-Breuil (n° 4) (4).

Le *Chemin des Plaideurs* (5), liaison indirecte entre Compiègne et Pierrefonds, par

(1) (Ce numéro et ceux que l'on trouvera à la suite des autres indications routières renvoient à la fig. 2.) Sur la chaussée Brunehaut, cf. Carlier, *op. cit.*, I, p. 14-15 ; Graves, *op. cit.*, p. 122-123 ; Id., *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, 2^e éd., Beauvais, 1856, p. 195-198 ; E. Woillez, *Répertoire archéologique du département de l'Oise*, Paris, 1862, col. 115 ; Alix, *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, XXIV, 1952, p. 205, 228, n° 2.

Graves, *Oise*, p. 198, estime que cet axe routier a cessé d'être fréquenté « après la destruction du château de Pierrefonds, c'est-à-dire vers 1620 ». Toutefois E. Caillette de l'Hervilliers, in *Pierrefonds, Saint-Jean-aux-Bois, La Folie, Saint-Pierre-en-Chastres. Souvenirs historiques et archéologiques de la forêt de Compiègne*, Paris, 1858, p. 62, s'appuyant sur une carte de la forêt publiée par Matis « en 1753 », considérerait la chaussée Brunehaut comme « encore praticable » à cette dernière date. En fait, de deux cartes de Matis conservées au Cabinet des Estampes (*Topographie de la France, département de l'Oise, arrondissement de Compiègne, Ville II*), l'une, de 1729, représente la chaussée Brunehaut de la même façon que les routes modernes, dans la forêt de Compiègne et au sud-ouest de celle-ci ; l'autre, de 1736, la figure en route à la Queue-Saint-Étienne — c'est-à-dire au nord-est de Pierrefonds — puis dans le cœur de la forêt, mais on ne voit plus rien vers le sud-ouest au delà de Champlieu. Servait-elle désormais à autre chose qu'aux chasses royales ? La remarque de Carlier sur l'isolement de Pierrefonds, mentionnée précédemment, appuierait plutôt les vues de Graves.

Si la décadence économique du bourg aux XVII^e-XVIII^e siècles a bien été consécutive à l'abandon de cette voie romaine, il y a là un fait d'intérêt général ; car M. Bruand, *op. cit.*, p. 110, lui fournit un élément de contexte, en montrant dans le déclin de Bourbon-l'Archambault (Allier) le fruit de l'« effondrement progressif, sous les coups des siècles, du réseau routier établi par les Romains ».

(2) Cf. Graves, *Attichy*, p. 124.

(3) Cf. Id., *Oise*, p. 287. Il semble avoir existé au Moyen Age, entre le point de jonction des chemins n°s 2 et 3 et Pierrefonds, un raccourci permettant d'éviter le crochet par le nord-est.

(4) Cf. Id., *Attichy*, p. 123 ; *Oise*, p. 253-254. Sur la continuation septentrionale, Alix, *op. cit.*, p. 229, n° 24.

(5) Cf. *supra*, p. 167, note 1. Ce nom est un souvenir de la justice féodale de Pierrefonds,

la Croix-Saint-Ouen, qui ne remonte probablement pas au delà du Moyen Age classique (n° 5).

La voie très ancienne, peut-être préromaine, venant de l'Oise par la Croix-Saint-Ouen et aboutissant à Champlieu (n° 6) (1).

Enfin l'axe Meaux-Saint-Quentin est souligné d'ouest en est par :

« L'ancienne route de Villers-Cotterets à Pierrefonds... remarquable par sa largeur et par la rectitude de l'alignement sur le plateau séparatif des forêts de Retz et de Compiègne » (n° 7) (2). Sur celle-ci paraît s'embrancher, à partir de la forêt de Retz, vers le hameau des Buttes ou But et Bonneuil-en-Valois, une chaussée nommée, sur le territoire de cette dernière localité, *Chaussée de Pierrefonds* (n° 8) (3).

Le *Chemin de Saint-Éloi - Calceia Sancti Eligii* — venant de Tracy-le-Mont, franchissant l'Aisne à Lamotte, passant à Cuise, Chelles, Taillefontaine (n° 9) (4).

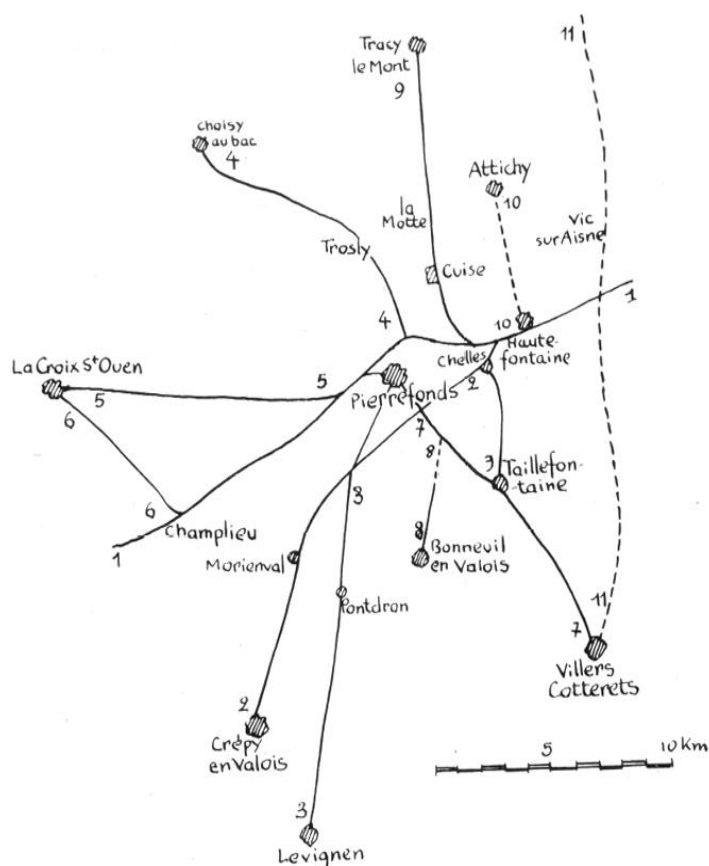


FIG. 2. — LE RÉSEAU DES CHEMINS ANCIENS
AUTOUR DE PIERREFONDS

dont les seigneurs tenaient en fief une part considérable de Compiègne.

Cf. L.-A. Carolus-Barré, in *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, XXIV, 1952, p. 105-110.

(1) Cf. Graves, *Oise*, p. 254 ; Alix, *op. cit.*, p. 229, n° 44. — Je ne crois pas légitime de faire état, dans cette liste, des divers autres chemins antiques du massif de Compiègne, mentionnés par Graves, *op. cit.*, p. 276-277. Liés, selon toute apparence, aux habitats gallo-romains disparus de cette silve médiévale (cf. *infra* p. 174, note 3), ils ont eu vraisemblablement le même sort que ceux-ci, au début du Haut Moyen Age.

(2) Graves, *Oise*, p. 273.

(3) Cf. Id., *Ibid.*, p. 272-273 ; indications archéologiques sur l'antiquité de ce chemin.

(4) Cf. Id., *Attichy*, p. 123 ; *Oise*, p. 248-249 ; Alix, *op. cit.*, p. 229, n° 38. Sur la *Haute Borne* qui jalonne cet axe à Chelles, cf. Graves, *Oise*, p. 31. Le même ouvrage le décrit, p. 171, comme « parsemé de tuiles brisées à Berneuil, Malvoisine », c'est-à-dire au nord du passage de l'Aisne. On rapprochera l'appellation de celle du n° 3.

Peut-être une voie Attichy-Hautefontaine (n° 10) (1).

Peut-être, plus à l'est encore, un axe routier allant de Meaux à Noyon par Villers-Cotterets et Vic-sur-Aisne, regardé par Graves comme suivi « de tous temps » et « nommé en 1788 route de Brie en Picardie » (n° 11) (2).

A ces possibilités de contrôle des passages, depuis Pierrefonds, il faut encore ajouter celle de la navigation de l'Aisne, distante seulement de 7 kilomètres à vol d'oiseau.

Ainsi le site apparaît-il comme placé, tout ensemble, sur un carrefour et au centre d'une toile d'araignée de circulation.

II. - LES CONDITIONS INITIALES DE L'ÉTABLISSEMENT FÉODAL : LE SITE

M. Bruand dit, à partir de la situation en Bourbonnais, que « les châteaux forts sont nés de la conjonction de ces deux éléments : un point naturellement facile à défendre commandant une voie de communication plus ou moins importante (3) ». Si Pierrefonds répond au delà de toute attente à la deuxième condition, il n'est pas moins favorablement doué quant à la première. Et c'est là qu'apparaît le premier paradoxe médiéval de la localité.

La côte — au sens topographique plus que géographique du mot — qui, du sud-ouest au nord-est, enserme les fonds de la forêt de Compiègne, a été, sur ce méridien, fortement entaillée par l'érosion, dévoilant, sous le calcaire grossier, les sables de Guise (4). Il s'est ainsi créé un évasement de la ligne des coteaux, une reculée. Or cette reculée est très fortement digitée ; et, ainsi, Pierrefonds, contrairement à l'immense majorité des implantations militaires sur relief du Moyen Âge, présentait-il au constructeur féodal non pas *une* assiette obligatoire, mais un choix de possibilités assez varié (5) (fig. 3, p. 171).

Le point le plus bas du thalweg du ru de Berne, drain essentiel du site (6), est,

(1) Cf. Graves, *Attichy*, p. 123-124, *Oise*, p. 228. Sur une possible continuation septentrionale, Alix, *op. cit.*, p. 228, n° 22.

(2) Id., *Attichy*, p. 121.

(3) *Op. cit.*, p. 118.

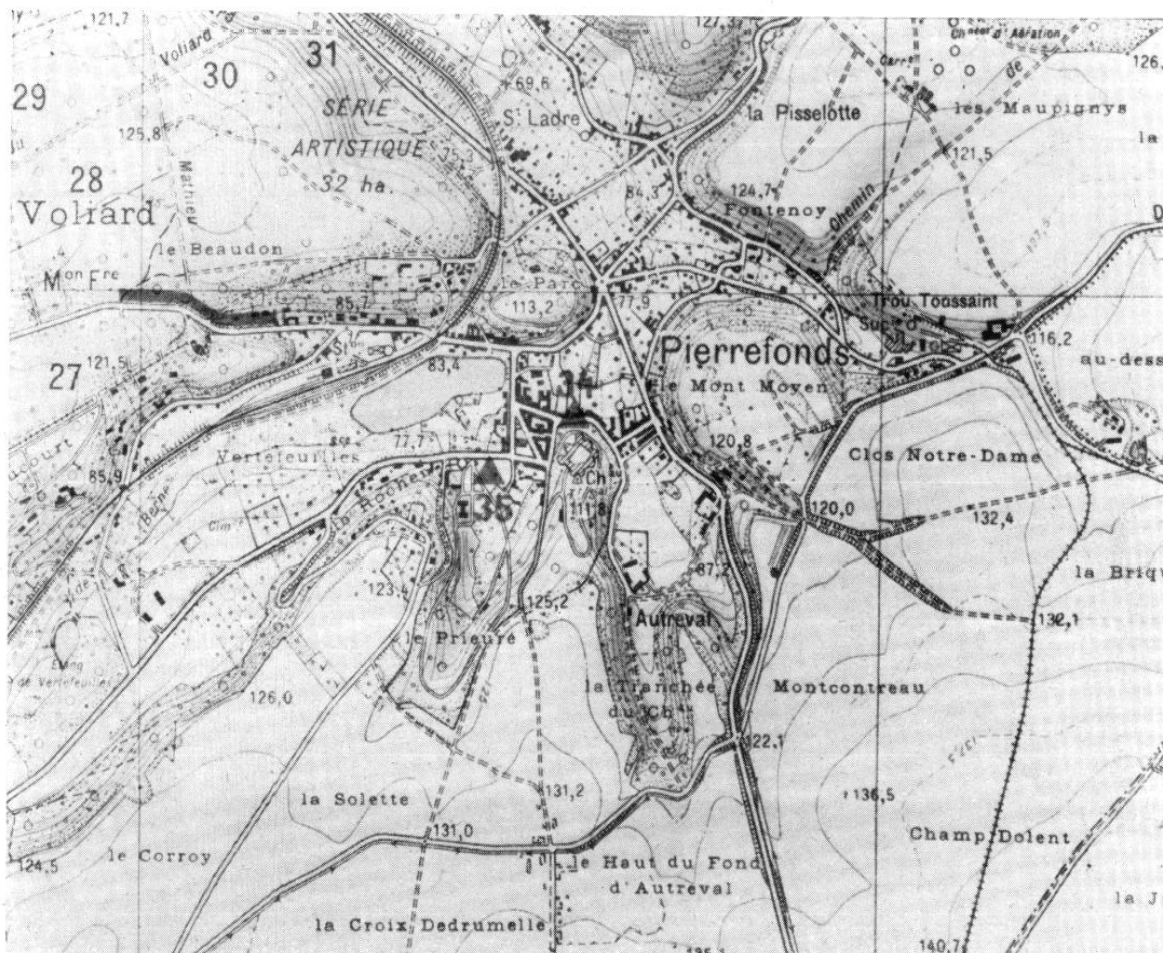
(4) Cf. la carte géologique de la France au 80.000^e, feuille Soissons, aussi Graves, *Attichy*, p. 18-19. Le Père Muldrac, sous Louis XIV, voyait Pierrefonds comme un « village rempli de grez et pierailles » (*Le Valois royal*, Bonnefontaine, 1662, p. 13). C'est surtout, aujourd'hui, sur le plateau au sud du château de Louis d'Orléans que l'on peut saisir cet aspect du paysage.

(5) Même si, comme on le verra, il existe des indications préférentielles. Il est impossible de fournir ici des exemples vérifiant la constante unitaire évoquée ci-dessus. Tenter une liste conduirait à reconstituer l'ensemble de la carte de l'architecture militaire médiévale, de l'Écosse à la Palestine et de la Scandinavie à l'Espagne.

(6) Cf. Graves, *op. cit.*, p. 6-7.

dans la localité, de 77 mètres environ. Il est commandé par sept lobes de côte, ou éperons, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Au nord-ouest, l'extrémité orientale de l'éperon forestier du Voliard présente une



Extrait de la carte au 25.000^e de la forêt de Compiègne dressée par l'Institut géographique national.

FIG. 3. — LE SITE DE PIERREFONDS

altitude d'environ 125 mètres. S'enlevant au nord-est, à l'est, au sud par de fortes pentes, son culmen, à l'ouest, à environ un kilomètre, fait 130 mètres. Son commandement moyen sur les dépressions est de 48 mètres. Le calcaire grossier y couronne les sables de Cuise.

Au sud-ouest, le plateau du Rocher culmine à 123 mètres, dominant les fonds, au nord, à l'ouest et à l'est, de 46 mètres, par des pentes raides. Au sud-sud-ouest, le terrain remonte, doucement et continûment, atteignant 126 mètres à un demi-kilomètre

du rebord du plateau (1). La constitution géologique est la suivante : le calcaire grossier y domine les sables de Cuise, au moins jusqu'à la latitude du chemin transversal dit de Vertefeuilles ; le tout est recouvert rapidement, au midi, par le limon (2).

Au sud, l'éperon du château actuel atteint 125 mètres et domine ainsi les fonds d'environ 48 mètres ; mais, si l'on vient du bourg, la cote 125 n'est atteinte qu'à la hauteur d'Autreval, c'est-à-dire à 500 mètres au sud ; car, de ce côté, l'abord se fait par une longue pente biseautée ; à partir de cette cote les flancs ouest et est sont abrupts. Vers le midi une pente insensible assure la liaison avec le plateau qui atteint 131 mètres à un demi-kilomètre de distance. La table calcaire ne s'avance pas au nord d'Autreval ; le secteur du château de Louis d'Orléans est, de la sorte, modelé dans les sables de Cuise.

Au sud encore, immédiatement au sud-est d'Autreval, existe un cap allongé et étroit, à peu près de même altitude que la position précédente. Son commandement serait donc identique, par rapport au bourg, mais il doit être pratiquement calculé en fonction d'Autreval et des vallons affluents qui sont à 80-87 mètres. Vers le sud, cet éperon se trouve de plain-pied avec le plateau. Il est entièrement sculpté, semble-t-il, dans le calcaire grossier.

A l'est, le Mont Moyen culmine vers 120 mètres, possédant ainsi un commandement de 43 mètres, avec partout de fortes pentes, sauf à l'est-sud-est. De ce côté le terrain s'élève progressivement pour atteindre 132 mètres à 500 mètres de là, vers le midi du Clos Notre-Dame. Le Mont Moyen est constitué par l'assise des sables de Cuise sous un plancher assez mince de calcaire grossier.

Au nord-est, au-dessus de Fontenoy, le plateau atteint 124 mètres. Ceci donne un commandement de 47 mètres avec des pentes raides au nord-ouest, à l'ouest, au sud-ouest. Mais, vers le nord-est, le terrain remonte et fait 128 mètres à la lisière de la forêt. Vers le sud-est existe un vallonnement insignifiant. Le bord aminci du calcaire grossier couronne ici les sables de Cuise.

Au nord-nord-ouest enfin, la Butte du Parc culmine à 113 mètres. Son commandement est ainsi de 36 mètres. Elle est partout isolée ; son rebord se trouve à une centaine de mètres de celui du plateau du Voliard. Il faudrait vérifier dans quelle mesure le calcaire grossier s'y retrouve ou non au-dessus des sables de Cuise (3).

(1) Ainsi la description d'A. de Caumont, in *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie. Architecture civile et militaire*, Caen, 1869, p. 597 : « une hauteur que des pentes très raides rendaient inaccessibles de tous côtés », est-elle partiellement inexacte. Le site avait, au contraire, été bien vu par Carlier, *op. cit.*, I, p. 235.

(2) Cf. la description-coupe de Graves, *Attichy*, p. 18-19.

(3) Le Dr Soubciran, *Archéologie du département de l'Oise*, 1^{re} partie, Compiègne, 1926, p. 118, classe le Parc de Pierrefonds dans la catégorie des toponymes pouvant se rapporter à des « camps-lieux fortifiés ». Mais je ne connais aucune indication de trouvaille archéologique sur ce point.

On peut donc dire, en résumé, qu'à un féodal désireux d'exploiter les possibilités de retranchement du site, Pierrefonds offrait le choix suivant :

Cinq éperons puissamment couverts de pentes sur la plus grande partie de leur périmètre ; éperons entre lesquels -- à considérer uniquement leur forme -- on ne trouve guère de différences pratiques, sauf la largeur du raccord, partout en déclivité allongée, avec le plateau du Valois ; soit le Voliard, le Rocher, le cap d'Autreval, le Mont Moyen, le lobe au-dessus de Fontenoy.

Un sixième éperon, de valeur moindre, vu la longueur de la pente vers le nord : celui au bout duquel se dresse la forteresse du xiv^e siècle.

Enfin un butte isolée : le Parc.

A laquelle de ces assiettes -- et à quelle époque -- faut-il attribuer le premier château de Pierrefonds ?

* * *

Il existe, de ce point de vue, une question liminaire, délicate, pour partie en raison des faiblesses de sa littérature : fabulation, faux pur et simple, psittacisme des auteurs.

Il y a eu, de façon incontestable, une résidence royale carolingienne, *Palatium Casnum*, le Palais du Chesne (1), dans la région dite, durant le Haut Moyen Age, la *Cotia* ; cette zone étant généralement restituée par les modernes à l'intérieur de la fourche sud de l'Oise et de l'Aisne.

On a cru pouvoir localiser ce *palatium* à une demi-lieue est de Pierrefonds, au sud de Saint-Étienne et à l'ouest de Bérogne (2). Des vestiges en dur *auraient* été découverts là, soit par un collaborateur de Mabillon, Dom Michel Germain, à une date im-

(1) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, publié par A. Giry, M. Prou, C. Brunel, G. Tessier, 3 vol., Paris, 1943-1955, I, p. 465, 469, 475 (25 septembre 855), II, p. 120, 121, 122, 123 (22 novembre 864) ; *Annales de Saint-Bertin*, 877. M. Grodecki, *op. cit.*, p. 3, signale un séjour de Charles le Simple au Chesne, en 923. Je n'ai pu en trouver trace dans ses actes (cf. *infra*, p. 175, n. 1) ni dans les *Annales* de Flodoard ; on confèrera les données également négatives d'A. Eckel, *Charles le Simple*, Paris, 1899, et Ph. Lauer, *Robert I^{er} et Raoul de Bourgogne, rois de France (923-936)*, Paris, 1910.

(2) Cf. la carte au 25.000^e de la forêt de Compiègne, *nouveau tirage* ; Carlier, *op. cit.*, I, p. 190 ; *Voyage pittoresque de la France... par une société de Gens de Lettres : Ile-de-France, Valois et comté de Senlis*, Paris, 1789, p. 21 ; C. Perint, *Précis historique sur le château de Pierrefonds*, Compiègne, 1836, p. 5 ; Graves, *Attichy*, p. 66-67 ; Caillette de l'Hervilliers, *Forêt de Compiègne*, p. 14 ; abbé Dangu, *op. cit.*, p. 156-157 (imprécis).

L'attention a été fixée sur ce secteur de la *Cotia* par la présence d'un arbre célèbre, le *Chêne Herbelot* ; il faut au moins admettre que celui-ci provoquait, sous le Premier Empire encore, des persistances dendrolatriques, à ranger parmi les plus notables de la France du Nord. Cf. Caillette de l'Hervilliers, *Ibid.* ; Graves, *Ibid.*, p. 67 ; Le Roux, *Recherches sur l'origine et l'histoire des divers châteaux de Pierrefonds*, in *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*, 1851-1853, p. 410, 413. Ce dernier auteur a éprouvé des doutes toponymiques (*Ibid.*, p. 409).

précise (1), soit sous le Premier Empire (2). Il convient d'être extrêmement réservé à ce propos, vu l'abondance des établissements antiques dans la contrée (3). Or, c'est sur cette base, en elle-même incertaine, que l'on a voulu asseoir les débuts de l'histoire féodale de Pierrefonds. Les auteurs, se répétant les uns les autres depuis le XVIII^e siècle, ont affirmé que le Chesne avait été détruit au X^e siècle par les Normands ; ses châtelains avaient alors construit une forteresse, à Pierrefonds même, avec les matériaux de la ruine (4). Sur tout cela il n'existe pas une ligne de témoignage.

Il y a mieux encore. Les prédécesseurs de Carlier avaient tous, nous le verrons, reconnu qu'il n'existe pas de trace de la maison de Pierrefonds avant le milieu du XI^e siècle ; Carlier lui-même et la plupart de ses successeurs avaient laissé l'anonymat à leur roman carolingien. Mais l'abbé Dangu et, dans une compilation détestable, M. Pignard-Péguet (5) attribuent la construction du premier château au X^e siècle et à un seigneur nommé Oger de Bérogne, agissant avec autorisation royale. En fait Oger de Bérogne fut inventé sous Louis-Philippe par un certain E. Gouré (6). Celui-ci affirme qu'Oger, châtelain du Chesne, « obtint de Charles le Simple une charte qui l'autorisait

(1) Cf. Carlier, *op. cit.*, *loc. cit.* ; *Précis* de 1836, *loc. cit.* ; Caillette de l'Hervilliers, *op. cit.*, *loc. cit.* ; Dangu, *op. cit.*, *loc. cit.* Cette question serait entièrement à reprendre.

(2) Cf. Graves, *Attichy*, p. 67.

(3) Cf. V. Cauchemé, *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne sous la direction de M. A. de Roucy*, Compiègne, 1900-1912, 4 vol. En l'état actuel des choses on ne s'arrêtera pas, néanmoins, aux spéculations de Le Roux, *op. cit.*, p. 409, 411, sur les origines gallo-romaines du *Palatium Casnum*, spéculations reprises par l'abbé Dangu, *op. cit.*, *loc. cit.*

D'autres localisations possibles de cette maison royale sont indiquées dans l'édition des *Annales de Saint-Bertin* par l'abbé Delhaisnes, pour la *Société de l'Histoire de France*, Paris, 1871, p. 260, note b, et dans la publication citée plus haut des *Actes de Charles le Chauve*, tables, p. 330 en note.

L'équivoque du Chesne est un témoignage de la persistante pauvreté de nos connaissances sur l'habitat du Haut Moyen Age. L'analyse de M. E. Salin, aux pages 410-429, 432 de sa *Civilisation mérovingienne...*, I : *Les idées et les faits*, Paris, 1950, rend bien compte de cette carence ; celle-ci est suffisamment expliquée par les préoccupations uniquement funéraires des archéologues français, pour cette période. Il y aurait intérêt à méditer l'exemple polonais (cf. J. Kostrzewski, *Les origines de la civilisation polonaise*, trad. Hamel, Paris, 1949, et mon compte rendu in *Revue archéologique*, avril-juin 1952, p. 3-5).

(4) Cf. Carlier, *op. cit.*, I, p. xxxi-xxxii, 190, 191 ; *Voyage pittoresque*, p. 21 ; *Précis* de 1836, p. 5 ; Graves, *Attichy*, p. 67 ; Le Roux, *op. cit.*, p. 420 ; Caillette de l'Hervilliers, *op. cit.*, p. 14 ; Viollet-le-Duc, *Pierrefonds* I, p. 5, *Pierrefonds* II, p. 26 ; A. de Caumont, *op. cit.*, p. 597 ; Dangu, *op. cit.*, p. 158. Derrière cet à priorisme il y a, au fond, une sorte d'adaptation involontairement comique à l'archéologie du vieux fixisme catastrophal de Cuvier.

La *Vieille-Cour* d'Oudon (Loire-Atlantique ; cf. R. Grand, *op. cit.*, p. 83-86) paraît fournir un exemple d'établissement du Haut Moyen Age coexistant, à une demi-lieue de distance, avec une forteresse féodale, jusqu'en 1392 au moins.

Pour le Chesne on peut tout au plus remarquer que, d'après Graves, *loc. cit.*, cet emplacement a appartenu « au chapitre de Soissons ». Or plusieurs membres de la famille de Pierrefonds occupèrent le siège épiscopal de cette ville (cf. *Gallia Christiana*, t. X, col. 106 ; Carlier, I, p. 239).

(5) Dangu, p. 158, 180, 182 ; Pignard-Péguet, *Histoire générale illustrée du département et des communes de l'Oise*, Orléans, s. d., p. 388.

(6) *Notice historique sur le château et les seigneurs de Pierrefonds*, in *Revue historique de la noblesse*, I, 1841, p. 281.

à se construire une demeure dans un lieu plus propre à être fortifié », lieu choisi par lui à Pierrefonds. Mais on ne trouve nulle trace ni d'Oger, ni de Béroigne, ni de Pierrefonds dans la diplomatie de ce prince (1). Nous sommes là en présence d'un faux, bien caractéristique de la décadence de l'Histoire française à l'époque romantique ; décadence dont les publications de textes - - aspect strictement analytique du travail historique - - ne doivent pas masquer la profondeur (2).

En fait, on a constaté, dès le xvi^e siècle, que le plus ancien seigneur connu de Pierrefonds est un Nivelon -- Nivelon I^{er} -- vivant aux alentours de 1070 (3).

Sur l'emplacement de la résidence disparue de ce personnage, deux thèses s'affrontent, depuis le xviii^e siècle : celle de la localisation au plateau du Rocher (4),

(1) Cf. le *Recueil* de ses Actes publié sous la direction de F. Lot par Ph. Lauer, 2 vol., Paris, 1940-1949. Oger de Béroigne et Pierrefonds sont tout aussi absents des Actes de Charles le Chauve (cf. *supra* p. 173, note 1), de ceux de Louis IV (éd. Prou et Lauer, Paris, 1914), de Lothaire et Louis V (éd. Halphen-Lot sous la direction d'Arbois de Jubainville, Paris, 1908). Et Le Roux a eu raison de dire, *op. cit.*, p. 418, que « le nom de Pierrefonds ne se trouve mentionné dans aucun des auteurs des neuvième et dixième siècles ». (Pourquoi, d'ailleurs, a-t-il, dans ces conditions, affirmé que la maison de Pierrefonds fut un produit de la « révolution de 922 » ? Cf. *Ibid.*, p. 420.)

(2) Peut-être faut-il chercher l'idée première du prénom Oger dans le souvenir épique d'Ogier le Danois, populaire régionalement (cf. Carlier, I, p. 177-178, et le *Catalogue de l'exposition des chefs-d'œuvre romans des musées de province*, Paris, 1957, p. 49-50 et pl. XI). Le hameau de Béroigne est sur le ru de Vandy, à 1 kilomètre au sud de Chelles, à 4 km. 500 à l'est de Pierrefonds. Il y eut, durant le Moyen Age classique, une maison de Béroigne parfaitement historique (cf. Carlier, I, p. 191-192 ; Graves, *Attichy*, p. 66).

Bien entendu les propos sur le partage du domaine du Chesne entre les Pierrefonds et les Béroigne (Carlier, *Ibid.*, p. 191 ; Graves, *Ibid.*, p. 67 ; Viollet-le-Duc, *Pierrefonds* I, p. 5 ; *Pierrefonds* II, p. 26) relèvent de la même histoire de fantaisie que tout ce qui a été dit du *Palatium Casnum* postérieurement au moins à 877.

(3) On l'identifie généralement avec le *Nivelo miles*, témoin d'une charte d'Henri I^{er}, de 1047, pour Saint-Médard de Soissons. Cf. *Gallia Christiana*, t. X, *Instrumenta*, col. 97 ; et N. Bergeron, *Le Valoys royal*, Paris, 1583, p. 22 ; Muldrac, *op. cit.*, p. 13 ; Blacu, *Geographiae Blavianae Volumen Septimum, liber XIV*, Amsterdam, 1662, p. 148 (en français) ; C. Dormay, *Histoire de la ville de Soissons*, t. II, Soissons, 1664, p. 78 ; A. Du Chesne, *Les Antiquitez et Recherches des villes, chasteaux et places plus remarquables de France*, Paris, 1668, t. I, p. 388 (texte identique à celui de l'édition princeps de 1609, p. 464-465) ; Carlier, I, p. 234-235 ; Graves, *Attichy*, p. 85 ; Le Roux, p. 423 ; V.-A. Malte-Brun, *La France illustrée*, Paris, s. d., t. II, p. 11 ; Caillette de l'Hervilliers, *op. cit.*, p. 16-17 ; A. Robert, *Le château de Pierrefonds. Notice historique et descriptive*, Paris, s. d., p. 7 ; Grodecki, *op. cit.*, p. 3.

De la part de Carlier et de ses épigones la chose ne va pas sans quelque contradiction avec la fable du Chesne. Aussi a-t-on essayé des transitions. Carlier, I, p. 234, avait, avec assez de critique cette fois, refusé de tenir compte de deux Nicolas de Pierrefonds, présentés par « quelques mémoires sans preuves » comme le grand-père et père de Nivelon. Mais, pour Graves, *Attichy*, p. 85, ce dernier est le « fils de Nicolas I^{er} » ; Gouré fait de lui, *op. cit.*, p. 283, l'« arrière-petit fils d'Oger de Béroigne » ; pour Viollet-le-Duc (*Pierrefonds* I, p. 5 ; *Pierrefonds* II, p. 26) il « hérita de la seigneurie de Pierrefonds par suite de la mort de son père ». Le Roux, p. 423, se contente de dire que « les noms et les actions des premiers seigneurs de Pierrefonds sont demeurés inconnus ».

Dans les passages cités ci-dessus Muldrac et Du Chesne ont peut-être eu, d'ailleurs, de leur côté, tort d'affirmer, l'un que Nivelon fonda le château, l'autre qu'il fut le premier seigneur du lieu. En l'état actuel des connaissances, il convient de regarder le temps de ce chevalier comme un *terminus ante quem*, au moins provisoire.

(4) Cf. Carlier, I, p. xxxi, 191, 235, 237 ; II, p. 355, 356, 357-358 ; *Voyage pittoresque de 1789*,

celle de l'implantation sur la même *pente* que le château de Louis d'Orléans (1).
Il faut maintenant analyser ces sites de ce point de vue.

III. - LE PROBLÈME DE RESTITUTION : L'EMPLACEMENT DU CHÂTEAU NEUF

Au premier abord tout semble témoigner en faveur de la continuité d'occupation castrale, les textes comme les découvertes archéologiques et les habitudes les plus invétérées du constructeur médiéval.

* * *

Les sources imprimées antérieures à Carlier ont, dans la forme, un caractère de quasi-unanimité. En effet, Bergeron, contemporain de Henri III, dit que le château fut « rebâti et racoustré comme de neuf sur anciens fondemens par Loys duc d'Orléans (2) » ; Blaeu, en 1662, parle d'un château que « Louys duc d'Orléans et de Valois (a) fait réparer et rebastir comme de neuf (3) » ; Du Chesne, en 1668, écrit : le château a été « rebaty et racoustré comme de neuf sur anciens fondemens par Louis d'Orléans (4) ». Ils annonceraient ainsi Bruzen de la Martinière qui, en 1736 comme en 1768, montre Pierrefonds « rebâti sur ses anciens fondemens par Louis d'Orléans (5) ».

loc. cit. ; A. Hugo, *France pittoresque*, Paris, 1835, t. II, p. 300 ; *Précis* de 1836, p. 4-5 ; *Notice historique sur Compiègne et Pierrefonds*, Compiègne, 1836, p. 72 ; Graves, *Attichy*, p. 84, 87, 94, 97, 98 ; Gouré, p. 281, 284 ; V. Tremblay, *Pierrefonds ancien et moderne*, 2^e éd., Paris et Beauvais, 1856, p. 38 ; J. Taylor, Ch. Nodier, A. de Cailleux, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Paris, 1845, *Picardie*, t. III : *Compiègne et ses environs*, p. 15 ; Malte-Brun, p. 11 ; Le Roux, p. 420, 428 ; Viollet-le-Duc, *Pierrefonds I*, p. 5-7 ; *Dictionnaire*, t. III a, p. 149 ; Caillette de l'Hervilliers, *op. cit.*, p. 14, 31 ; Id., *Le dernier siège de Pierrefonds. Étude d'histoire et d'art militaire*, Paris, 1860, note 1 ; Woillez, col. 115 ; A. de Caumont, *Abécédaire*, p. 597 ; Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, V, Paris, 1899, s. v. *Pierrefonds* ; Robert, p. 7-8 (pour cet auteur c'est au moins l'hypothèse la plus vraisemblable) ; Dangu, p. 181-182.

(1) Elle est explicitement soutenue par Bruzen de la Martinière, *Grand dictionnaire géographique, historique et critique*, Paris, 1768, t. IV, s. v. *Pierrefonds* (texte quasi identique à celui du même article dans le *Grand dictionnaire géographique et critique* de cet auteur, de 1736) ; Viollet-le-Duc, *Pierrefonds II*, p. 25-26 ; J. Mayor, *Pierrefonds, le château de Louis d'Orléans*, Versailles, s. d., p. 6 ; Harvard, *La France artistique et monumentale*, t. V, Paris, s. d., p. 152-153 ; F. Deshoulières, *Bulletin monumental*, 1928, p. 169 ; A. Boimet, *Le château de Pierrefonds. Champlieu. Saint-Jean-aux-Bois*, Paris, 1930, p. 5 ; Grodecki, p. 6. — Pignard-Péguet, juxtaposant sans critique des données contradictoires, semble soutenir, p. 388, la thèse du château neuf et, p. 392, celle du Rocher. F. de Mély, in *Pierrefonds et son architecte Jean Lenoir*, *Gazette des Beaux-Arts*, 1926, I, p. 199-200, s'est contenté de douter.

(2) P. 22.

(3) P. 149.

(4) P. 389.

(5) *Loc. cit.* Il existe aux Archives nationales, sous la cote R⁴ 126, Papiers des Princes, Orléans, une pièce anonyme de quatre pages petit in-4^o, concernant Pierrefonds. Elle est d'une écriture du xvii^e siècle, mais, du fait de sa teneur, certainement postérieure à 1617, année de démantèlement du

Par comparaison, lorsque le Père Muldrac, en 1662, mentionne un édifice « baty par Nivelon et réparé ou plutôt transféré tout proche... par Louis d'Orleans », un « chasteau construit ou réparé par Louis d'Orleans (1) », son ton ne peut-il être jugé hésitant ; et son témoignage, ainsi, moins digne de foi ? On est amené à se demander si, en dehors de Bruzen de la Martinière, tous les historiens de Pierrefonds, postérieurs à Carlier et antérieurs au Viollet-le-Duc de la seconde *Description*, n'ont point parlé comme l'*Histoire du Valois* simplement en fonction du poids matériel de ses trois tomes ; car les possibilités documentaires plus anciennes ne se trouvaient qu'en de petits volumes ou des passages perdus au cœur de traités divers. Et, nous l'avons vu par ailleurs, il est arrivé aux auteurs de la première moitié du XIX^e siècle de suivre Carlier avec fort peu de critique.

* * *

Or, la thèse ainsi négligée n'aurait-elle pas, finalement, grâce à Viollet-le-Duc, bénéficié de preuves archéologiques ?

« Tout autour du château actuel et notamment vers sa partie méridionale il a été trouvé un grand nombre de débris des XII^e et XIII^e siècles qui indiquaient la présence sur ce point d'une construction assez importante. Il existe même à l'est du château que nous voyons aujourd'hui les restes d'une poterne dont la construction ne saurait être postérieure à la fin du XII^e siècle (2). » « Il y a eu un château à Pierrefonds dès le XII^e siècle au moins et sur l'emplacement même du château actuel où, au sud et à l'est, des vestiges importants de constructions sortent encore de terre... (des) substructions considérables... répétons-le, existent sur le promontoire à l'extrémité duquel est bâti le château (ducal) (3). » « On a trouvé... en avant de la façade sud des substructions paraissant dater des XII^e et XIII^e siècles et il existe à l'est, non loin de la tour Charlemagne, une poterne qui remonte, semble-t-il, en partie, au XII^e siècle (4). » « Plusieurs débris antérieurs au XIV^e siècle ont été découverts dans les ruines : chapiteaux et bases romans (de la fin du XI^e siècle?), chapiteaux et fragments moulurés du XIII^e siècle ; ces vestiges ont été soigneusement conservés et leur ancienneté ne peut être contestée. En outre une poterne du chemin extérieur contient un pan de mur du XII^e ou du XIII^e siècle », « Des soubassements très épais d'une importante construction se trou-

château neuf. Il y est dit, à la page 2, que « Louis d'Orleans... fist bâtir sur l'ancien fondement de l'ancien chasteau une forteresse ». Cette assertion se lie évidemment aux sources ci-dessus.

(1) P. 16, 75.

(2) Viollet-le-Duc, *Pierrefonds* II, p. 25.

(3) Mayor, p. 6.

(4) Boinet, p. 5.

vaient (au sud du château de Louis d'Orléans) sur la crête du promontoire, traces d'un châtelet d'une époque indéterminée que (Viollet-le-Duc) attribuait au XII^e siècle. Enfin, en contre-bas de la tour Charlemagne, subsistaient des restes d'une porte fortifiée que Viollet-le-Duc a restituée plus tard (1). »

* * *

Et, surtout, l'évolution sur place des châteaux forts, d'un siècle à l'autre du Moyen Age classique, apparaît quasi comme une norme. Si l'on voulait considérer seulement les places d'une importance équivalente à celle du Pierrefonds de Louis d'Orléans, il faudrait à nouveau étudier l'ensemble de la carte de l'architecture médiévale en Occident. On peut au moins citer, comme particulièrement caractéristiques, Gisors (Eure) (2), Vincennes (Seine) (3), Fougères (Ille-et-Vilaine) (4), Josselin (Morbihan) (5), Murols (Puy-de-Dôme) (6), le Hoh-Königsburg (Bas-Rhin) (7), Chillon (canton de Vaud) (8). Toutes ces forteresses ne montrent que des exemples de développement concentrique, de juxtapositions ou de reconstructions en rejets quasi végétaux.

Si l'on préfère envisager les habitudes régionales du Valois et de ses abords, sans considération de l'importance des édifices, on constate cette même force de l'enracinement à Boury (9), Mello (10), Montepilloy (11), Vez (12).

(1) Grodecki, p. 6, 20-21. A sa mention des vestiges de la « crête du promontoire », M. Grodecki ajoute en note : « ces ruines existent encore, comblées en partie ; il en existe un dessin du XVIII^e siècle par Tavernier, à la Bibliothèque nationale ». Je n'ai pu trouver rien de tel parmi les cinq aquarelles de Tavernier de Junquières sur Pierrefonds appartenant au Cabinet des Estampes (collection Destailleur, *Topographie française, Ile-de-France-Picardie*, t. I, n^o 1044-1048, fol. 101-105) ; à moins qu'il ne s'agisse du n^o 1045 reproduit in Grodecki, fig. 11, montrant l'informe talus des décombres du front sud, avant 1789. L'indication de M. Grodecki sur le contrebas de la tour Charlemagne, page 21, répète celle de la page 6 sur le chemin extérieur.

(2) Cf. E. Pépin, *Gisors et la vallée de l'Epte*, Paris, 1939 ; Y. Bruand, *Le château de Gisors. Principales campagnes de construction*, in *Bulletin monumental*, 1958, p. 243-265.

(3) Cf. F. de Fossa, *Le château historique de Vincennes*, Paris, 1908, 2 vol.

(4) Cf. vicomte H. Le Bouteillier, *Essai d'interprétation des fouilles opérées au château... de Fougères*, Fougères, 1928 ; E. Pautrel, *Notice historique sur le château de Fougères*, Fougères, 3^e éd., 1937.

(5) Cf. R. Grand, *Le château de Josselin*, Paris, 1930.

(6) Cf. capitaine A. du Halgouët, *Le château de Murols*, Clermont-Ferrand, 1926.

(7) Cf. G. Erb, *Les châteaux de Hoh-Koenigsbourg*, Strasbourg, 1889.

(8) Cf. P. Budry, *Chillon*, Neuchâtel, s. d.

(9) Graves, *Oise*, p. 403.

(10) Id., *Ibid.*, p. 418.

(11) Carlier, I, p. 457 ; Graves, *Ibid.*, p. 417 ; Woillez, col. 198.

(12) Carlier, I, p. XIX, 161 ; II, p. 326-327 ; Graves, *op. cit.*, p. 415-416 ; Woillez, col. 183 ; Lefèvre-Pontalis, *Congrès archéologique de France, Beauvais, 1905*, p. 147-150.

Veut-on confronter les conditions du nord du bassin parisien à celles du sud de la même région naturelle ? L'article, toujours important, du marquis de Dion, *Lettre à M. de Caumont sur quelques châteaux du XI^e siècle des environs de Paris*, in *Bulletin monumental*, 1866, permet des constatations identiques à Montlhéry (p. 693-694), Châteaufort, Magny, Maurepas, Beine, La Humière (p. 694).

Il est loisible de s'interroger sur de possibles originalités de Louis d'Orléans ou de ses agents. Mais, en dehors de Pierrefonds, son œuvre militaire, dans le Valois, ne consiste qu'en reprises de sites antérieurement occupés ou de bâtisses existantes (1).

Il faut même admettre que la continuité d'occupation, sur les lieux d'habitat féodal, dépasse généralement les limites chronologiques du Moyen Age et intéresse très largement les temps modernes (2).

Sans doute n'y a-t-il pas de règles sans exceptions. Des faits de discontinuité peuvent être notés, de façon excessivement sporadique. Ainsi la descente de Salses (Pyrénées-Orientales) depuis le mamelon choisi par Alphonse II d'Aragon, au XII^e siècle, jusqu'à la basse assiette élue à une centaine de mètres plus au sud, à la fin du XV^e siècle, par les Rois Catholiques. Mais la recherche de l'eau, ici, suffit à expliquer le phénomène (3).

(1) A Béthisy (Carlier, II, p. 349), Crépy (Id., *ibid.*), La Ferté-Milon (Id., I, p. xxviii; II, p. 351-353, 356; général Wouwermans, *Le château de la Ferté-Milon*, in *Congrès archéologique de France, 1887, Soissons-Laon*, p. 195-260; R. Ritter, *Châteaux, donjons et places fortes. L'architecture militaire française*, Paris, 1953, p. 114). « La plupart de ces châteaux ne furent que réparés et modernisés par le premier duc de Valois », dit en dernier lieu M. Grodecki, p. 8.

Je ne suis pas certain que la nature des travaux effectués par le frère de Charles VI dans chacune de ses places soit très exactement reconnue; et c'est par prudence que je n'ai pas donné dans cette note de référence à Montepilloy et à Vez. Quant au plus septentrional des châteaux ducaux, Coucy-en-Vermandois, M. Grodecki, p. 7-8, suivant Viollet-le-Duc, *Pierrefonds* II, p. 29, a eu tort d'y mentionner des transformations attribuables au duc Louis. Ph. Lauer et E. Lefèvre-Pontalis avaient démontré, dès 1909, in *Le château de Coucy*, Paris, p. 22-23, 49-51, que les modifications apportées à cet édifice, au XIV^e siècle, étaient l'œuvre d'Enguerrand VII de Coucy.

(2) En ce cas aussi, il peut y avoir soit remplacement, ainsi à Gaillon (Eure; cf. E. Chirol, *Un premier foyer de la Renaissance, le château de Gaillon*, Rouen et Paris, 1952, spécialement p. 31-32), soit juxtaposition, comme à Bourdeilles (Dordogne; cf. G. Lavergne, *Le château de Bourdeilles*, Périgueux, 1937), Murois (cf. Du Halgouët, *op. cit.*).

Nombreux exemples dans les régions avoisinant Pierrefonds, ainsi à Carlepont (Wuillez, col. 154), Chantilly (Id., col. 164), Crépy (Graves, *Oise*, p. 416), Hautefontaine (Id., *Attichy*, p. 77), Jouy-sous-Thelle (Wuillez, col. 14), Maignelay (Id., col. 99), Monchy-Humières (Id., col. 152), Montataire (Graves, *Oise*, p. 418), Parmes (Wuillez, col. 39), Saintines (Graves, *Ibid.*, p. 415; Wuillez, col. 181). On trouvera dans la *Notice... de l'Oise* de Graves des listes d'édifices pour les arrondissements de Clermont, p. 411, Compiègne, p. 414-415, Senlis, p. 419.

Si certains districts montagneux semblent étrangers à cette continuité entre Moyen Age classique et temps modernes, il est aisé de se rendre compte que le fait demeure, à l'intérieur d'une même province, très étroitement lié avec la topographie. Ainsi en Alsace. Quelques sites perchés y ont été délaissés en raison de leur incommodité (sur l'abandon du Saint-Urich de Ribeauvillé, cf. P. Stintzi, *Châteaux et ruines d'Alsace*, Colmar, 1948, p. 90; sur la résidence des gouverneurs impériaux du Hoh-Königsburg à Bergheim, cf. G. Erb, *op. cit.*, p. 64). Mais, dans le plus grand nombre des cas, les choses se passèrent comme dans les autres contrées de l'Occident (cf. Stintzi, p. 36, 44, 48, 50, 52, 54, 55, 60, 64, 66, 67, 69, 84, 96, 100, 103, 104, 118, 119, 131, 139, 140, 146).

(3) Cf. S. Szym-Popper, *Le château de Salses*, in *Congrès archéologique de France, Roussillon, 1954*, p. 406-424, spécialement p. 406-408. M. Ritter, p. 138, écrivant que la création de Ferdinand et Isabelle « fut établie autour de l'ancien palais des rois d'Aragon », semble l'avoir confondue avec la citadelle moderne englobant la résidence perpignanaise des rois de Majorque.

Dans le Valois même, nous avons constaté un net fait de persistance à Montepilloy. Il faut toutefois rappeler une autre indication de Wuillez, col. 198 : « Dans le bois, au nord de Montepilloy,

* * *

Ceci dit, il faut reconnaître que l'argumentation des pages précédentes est impuissante à justifier la restitution du château des sires de Pierrefonds à l'emplacement de celui de Louis d'Orléans. Le témoignage des textes et celui des trouvailles archéologiques, examinés de près, apparaissent tout d'abord singulièrement fragiles.

* * *

En effet, si l'on considère les sources, le Père Muldrac ajoute à son propos, sur un château bâti par Nivelon et « réparé ou plutôt transféré... par Louis d'Orléans », l'indication que le plus ancien édifice fut construit sur « des Rochers » (*sic*), « fondé sur des roches et tout son circuit pareillement (1) ». Or, nous l'avons vu en analysant le relief de la localité, le château de Louis d'Orléans est situé sur la molle assise des sables de Cuise. Et l'auteur du *Valois royal* ne se trouve nullement être le seul garant de sa précision topographique. A la quasi-uniformité des termes de Bergeron, Blaeu, Du Chesne, visant, en apparence, la persistance d'occupation, correspond chez eux une uniformité totale dans la description de l'assiette du château primitif, « fondé d'ancienneté sur un rocher (2) ». Il était dès l'abord évident qu'en fait d'architecture militaire les deux plus récents de ces auteurs recopiaient, l'un et l'autre, Bergeron. Le membre de phrase cité ci-dessus confirme la chose.

On semblerait devoir, par conséquent, se défier de ces assurances sur la continuité, les réduire peut-être à une simple confusion de sites. Mais existent-elles réellement ?

Si l'on reprend ces textes, on s'aperçoit que Bergeron dit : « d'anciens fondemens », sans aucune précision chronologique. Du Chesne parle d' « anciens fondemens », sans plus. Et c'est seulement avec Bruzen de la Martinière, et la pièce manuscrite anonyme

élévation nommée la Motte, qui passe pour avoir été dans l'origine l'emplacement de ce village. » Mais elle ne semblerait pouvoir, au mieux, qu'effleurer le Moyen Âge classique.

Traitant d'un château rustique, tel que Pierrefonds, il n'y a pas lieu de se référer aux forteresses urbaines, dont l'évolution a souvent été différente. Cf. seulement le cas de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), in P.-M.-L. Hélot, *Le château de Boulogne*, Paris, 1933, p. 80.

(1) P. 13, 16.

(2) Bergeron, p. 22 ; Blaeu, p. 149 ; Du Chesne, p. 389. Bruzen de la Martinière lui-même, *op. cit.*, *loc. cit.*, écrit : « Le château qui est sur un rocher. » Il n'y a donc chez cet auteur qu'une répétition en partie incorrecte ; les limites dans lesquelles il convient de lui faire crédit sont d'ailleurs marquées par l'article *Pierrefonds* de son *Dictionnaire géographique* de 1736, situant l'assassinat de Louis d'Orléans « sur le pont de Montereau ».

Les sèches notations topographiques ci-dessus sont sans commune mesure, notons-le, avec les fabulations de Carlier et des XIX^e-XX^e siècles sur l'assiette du château dual. Cf. *infra* p. 194, note 5.

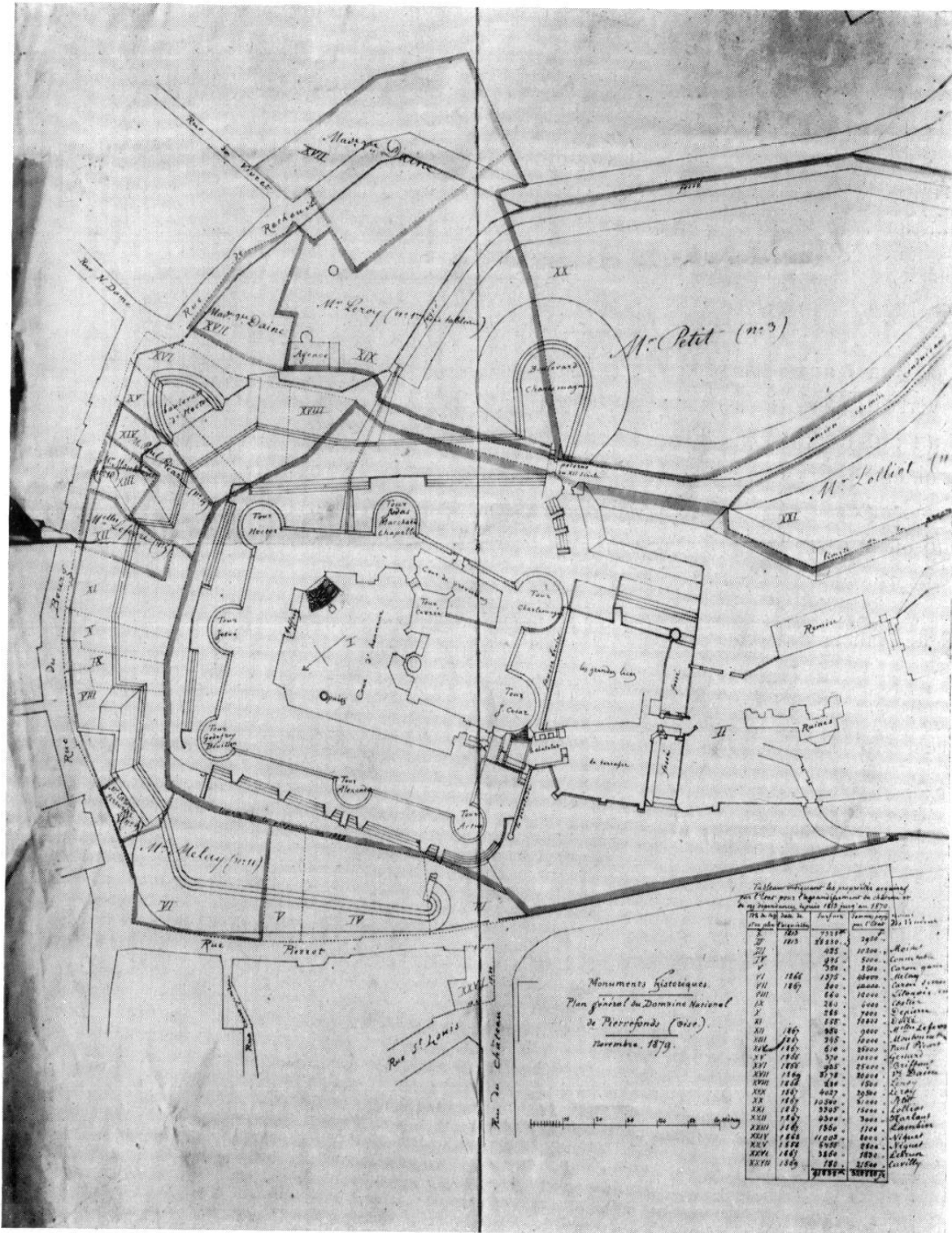


FIG. 4. — LE CHÂTEAU ACTUEL ET SES ABORDS
DEPUIS LA FIXATION DES PLANS DE VIOLET-LE-DUC
(Archives du château de Pierrefonds)

Cl. Harmand.

citée p. 176, note 5, que l'on rencontre une attribution au château primitif de ces éléments réutilisés.

Dans ces derniers il ne serait pas, *a priori*, invraisemblable de voir les restes d'un établissement antique, lorsque la région regorge de telles traces (1).

Mais, quelque solution qu'il faille adopter sur ce point, la filière des sources imprimées des XVI^e-XVII^e siècles, serrée de près, loin de vérifier la continuité d'occupation militaire, tend, il faut bien l'admettre, à confirmer la dualité des sites (2).

* * *

Quant aux témoignages archéologiques (3), j'en ai donné plus haut, *in extenso*, les diverses descriptions existantes. On peut de la sorte constater que, là aussi, il s'agit d'un auteur, interminablement repris. Apprécier à leur juste valeur les éléments du problème exige une étude analytique, sériant très soigneusement les questions.

Deux secteurs topographiques se trouvent intéressés : les abords sud et les abords sud-ouest de la place (fig. 4, p. 181).

Les abords sud. — Au sud du château existe, sous la tour d'angle méridionale (4) et à 25 mètres de celle-ci, une double porte militairement aberrante ; celui de ses élé-

(1) Cf. *supra* p. 174, note 3. Les éléments archéologiques publiés ou, simplement, consignés jusqu'ici, qui pourraient porter témoignage, sont malheureusement évanides. Sur des découvertes mobilières gallo-romaines, près des ruines, cf. Graves, *Oise*, p. 173 ; Woillez, col. 115. La présence certaine d'inhumations à l'emplacement de l'édifice de Louis d'Orléans, ne peut être invoquée, vu le manque de critères de datation (cf. le *Journal des travaux de la restauration*, 4 vol., aux Archives du château, à la date du 25 janvier 1866). Quant aux aqueducs mentionnés par le Père Muldrac, p. 16, comme amenant au castel les eaux des fontaines du Halois et Chambaudon, ils seraient très peu vraisemblables, en tant que moyens d'alimentation d'une forteresse de nos pays (cf. Eulart, *Manuel d'archéologie française*, 2^e partie, 2^e édition, t. II, Paris, 1932, p. 545) ; et, s'ils ont vraiment existé, on pourrait *peut-être* y voir des aménagements d'une ferme gallo-romaine. Mais on n'est jamais parvenu, depuis le XIX^e siècle, à retrouver leur trace (cf. Caillette de l'Hervilliers, *Dernier siège*, p. 103 ; Viollet-le-Duc, *Pierrefonds I*, p. 16, 18 ; *Pierrefonds II*, p. 52 ; *Dictionnaire*, t. III a, p. 156 ; t. III b, p. 158). Graves, *Attichy*, p. 11, inciterait-il à situer le dire de Muldrac dans une perspective légendaire ?

Les exemples de châteaux entés sur des ruines d'établissements antiques ne sont pas rares. Cf., pour l'Alsace, Stintzi, p. 11, 119, 138, 140 ; à Chillon l'occupation remonte au moins à l'âge du Bronze (cf. Budry, p. 3 ; Ritter, p. 8) ; et je me demande s'il n'y a pas quelque chose de gallo-romain à Salses, à l'angle nord-ouest de la cour principale, là où existent des adductions d'eau. — Sur une autre possibilité d'explication des « anciens fondemens », cf. *infra* p. 198, note 4.

(2) Il existe une équivoque ; mais elle ne résulte vraisemblablement que de la médiocrité de la forme. Carlier, toutefois, s'y est laissé prendre et dit que « Bergeron se trompe... Il est faux que le second château ait été bâti sur les fondements du premier » (II, p. 357-358).

(3) Chose remarquable, ceux qui les ont invoqués n'ont jamais fait appel au renfort, soit évident, soit apparent, des textes contemporains de l'ancien régime.

(4) J'éviterai d'employer, pour la désignation des tours, les noms de Preux usités depuis la restauration. Il se pourrait que la répartition numérique des statues éponymes soit incorrecte (cf. Caillette de l'Hervilliers, *Dernier siège*, p. 16, 17 ; à rapprocher peut-être de l'élévation par Viollet-le-Duc

ments qui est adossé au château donne accès à un raidillon montant vers les « lices » ; l'autre, perpendiculaire à la fois à la tour sud et au « Boulevard Charlemagne », est à cheval sur la voie d'accès carrossable faisant le tour de la place ; il présente son revers en direction de la sortie. C'est au massif polygonal assurant la liaison des deux baies que l'on a, depuis Viollet-le-Duc, attribué le nom de « poterne du XII^e siècle ».

On peut définir comme suit ce qui est visible dans ce monument. Ses faces dessinent un polygone apparemment incomplet, adossé à la terrasse moderne entourant le pied de la forteresse. Son pourtour appréciable atteint environ 12^m28. Sa hauteur — c'est-à-dire le niveau jusqu'où s'élèvent les assises de matériaux patinés sous-jacentes à un couronnement d'aspect différent — varie entre 2^m25 (pan au revers de l'arc en tiers-point traversant la voie carrossable), 2^m69 (entre-deux des portes), 2^m84 (pans compris entre la baie parallèle aux « lices » et la tour sud). Les assises ont 20 à 27 centimètres de haut, les blocs de parement des longueurs de 36 à 40 centimètres. Les deux pans d'entre les baies sont unis par des pierres angulaires ; il en va de même pour ceux voisins de la tour sud ; les pieds-droits (non patinés) des portes empêchent de juger de la nature des liaisons aux angles correspondants. La section d'entre les baies — et elle seule — présente d'un bout à l'autre deux ressauts en biseau très incliné, situés à 46 centimètres et à 2^m45 du sol, le premier ayant 28 centimètres de haut, le second 20 centimètres (1).

Pour user de termes modérés, on dira qu'il ne s'agit pas ici du fruit d'une découverte, mais de celui d'un concept. L'histoire scabreuse de cet élément architectonique peut, sans doute, être reconstituée comme suit.

Viollet-le-Duc a reçu de travaux antérieurs aux siens l'idée d'une poterne extérieure située entre la tour sud et la tour sud-est ou de la chapelle. Des fouilles avaient été exécutées dans les ruines, entre 1849 et 1853, successivement par deux architectes du château de Compiègne, Questel et Leblanc, le second aidé de Meresse, entrepreneur dans cette ville (2). Les résultats de ces recherches ont nourri la partie archéologique du *Dernier siège de Pierrefonds*, de Caillette de l'Hervilliers, ouvrage paru en 1860 et

de la façade sud restituée, travail antérieur à 1859, publié in A. de Baudot et A. Perrault-Dabot, *Archives de la Commission des Monuments historiques*, t. 1 : *Ile-de-France et Picardie*, Paris, s. d., pl. 71).

Et l'identification des sculptures retrouvées dans les décombres est certainement, pour partie au moins, inexacte. Ainsi le pseudo-César (cf. Grodecki, fig. 21) est sans nul doute un Bertrand Du Glé-Aquin, ce que montrent les armes figurées sur sa cotte (cf. le blason du Connétable dans l'Armorial de Gelré ; D. L. Galbreath, *Manuel du Blason*, Lausanne, 1942, fig. 1 ; Th. Veyrin-Forrer, *Précis d'héraldique*, Paris, 1951, pl. 1). A. Robert s'était parfaitement rendu compte de cette méprise (p. 64-65).

(1) Sur l'appendice en direction de la tour sud, cf. *infra* p. 189, note 1.

(2) Cf. Malte-Brum, p. 11 ; Caillette de l'Hervilliers, *Forêt*, p. 57 ; *Dernier siège*, p. 102-103 ; Grodecki, p. 13.

illustré *in fine* d'un plan dressé par Leblanc (1). C'est de ce plan, vraisemblablement préalable au texte qu'il accompagne, que découlent les plus anciens de ceux de Viollet-le-Duc (2). Or Caillette de l'Hervilliers, dans le travail ci-dessus, commente ainsi le plan Leblanc au sujet de la « poterne d'approvisionnement » que l'on a pensé dès lors reconnaître dans la courtine sud-sud-est : « Sur la ligne de cette poterne la terrasse (du tour du château) devait reposer sur une voûte établissant la communication entre la vallée et la cour O (3) » (future « cour des pourvéances » de la restauration). Pour le Viollet-le-Duc de la *Description* de 1863 cela devient « une poterne fort ancienne II, dont le parapet était mis en communication avec la poterne intérieure O (4) », et il matérialise graphiquement la chose (5) sous forme d'une construction en dur, à deux étages, exactement perpendiculaire au milieu de la courtine sud-sud-est. Une survivance résiduelle de cette vision se rencontre encore sur la planche publiée par Baudot et citée *supra*, qui est certainement antérieure à 1859 (6).

Puis ce dispositif disparaît de la littérature.

Le 3 mars 1862, le *Journal des travaux* note que « 8 terrassiers ont commencé à baisser la route de la ferme d'Autreval pour découvrir l'ancienne poterne » ; il indique, le 14 mars, la « continuation des déblais de la poterne à l'est (7) » et, le 1^{er} avril, que « les terrassiers ont déblayé la poterne environ 4 mètres de profondeur et ils ont découvert à cette profondeur l'ancien sol et une entrée conduisant vers le château » ; les déblais seront continués du 3 au 13 du même mois (8). Il ne paraît guère contestable que ce soient là les commencements de la fixation topographique, pour la poterne à établir extérieurement, vers le chemin d'Autreval.

Ce que l'on vient de voir mentionner, assez elliptiquement, en 1862, par le *Journal des travaux*, doit se retrouver sur une photo anonyme appartenant à la bibliothèque du Musée des Monuments français, où elle porte le n^o 3693 ; cette photo, d'après le degré d'achèvement de la tour sud et de la chapelle, ne saurait être antérieure à 1869

(1) Cf. Caillette de l'Hervilliers, *Siège*, p. 7.

(2) Le premier est commun à la *Description... de Pierrefonds*, dans son édition de 1857, *in fine*, et à l'article *Château* du *Dictionnaire d'Architecture*, toutes éditions, alors même que le texte aura été radicalement transformé (il est reproduit dans Enlart, *op. cit.*, p. 613). Vient ensuite le plan de la *Description*, éd. de 1863, p. 9.

(3) P. 14. Le plan Leblanc, toutefois, ne figure pas cette voûte.

(4) *Pierrefonds* I, p. 10.

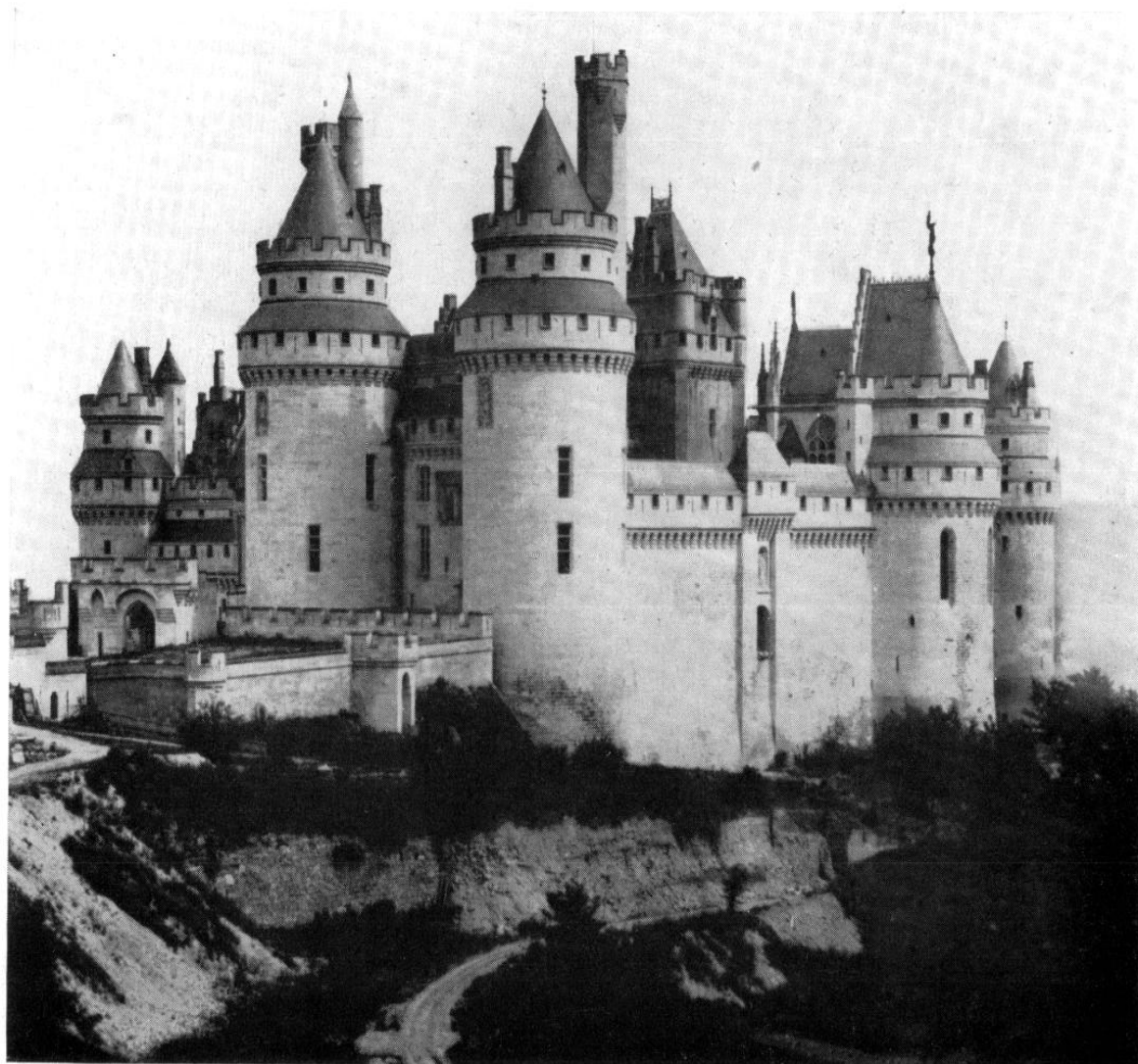
(5) *Ibid.*, p. 26, fig. 6, identique à celle n^o 44 du *Dictionnaire*, t. V, article *Donjon*, toutes éditions ; cette dernière persistera même lorsque au tome VII l'article *Porte* sera accompagné d'une représentation fort différente de cet accès, que Du Halgouët a introduite dans *Pierrefonds* II (p. 39, fig. 9).

(6) *Supra* p. 182, note 4. La datation résulte des dimensions de la tour sud, inférieures à ce qu'un dégageant complet révélera finalement.

(7) Viollet-le-Duc a longtemps donné une fausse orientation de Pierrefonds prise chez Leblanc-Caillette de l'Hervilliers. Cf. les plans de la *Description*, éd. de 1857, du *Dictionnaire*, article *Château*, toutes éditions, de la *Description*, éd. de 1863 ; le nord y est figuré au nord-est réel.

(8) Robert, p. 39, note 2, avait déjà relevé la date du 1^{er} avril 1862.

(fig. 5, p. 185). Il s'agit vraisemblablement de deux pans de mur, droits, disposés dans le prolongement l'un de l'autre, encadrant l'entrée d'une sorte de couloir dirigé vers le nord-ouest et perpendiculaire au bord nord-ouest d'un chemin filant à l'est. Du pan

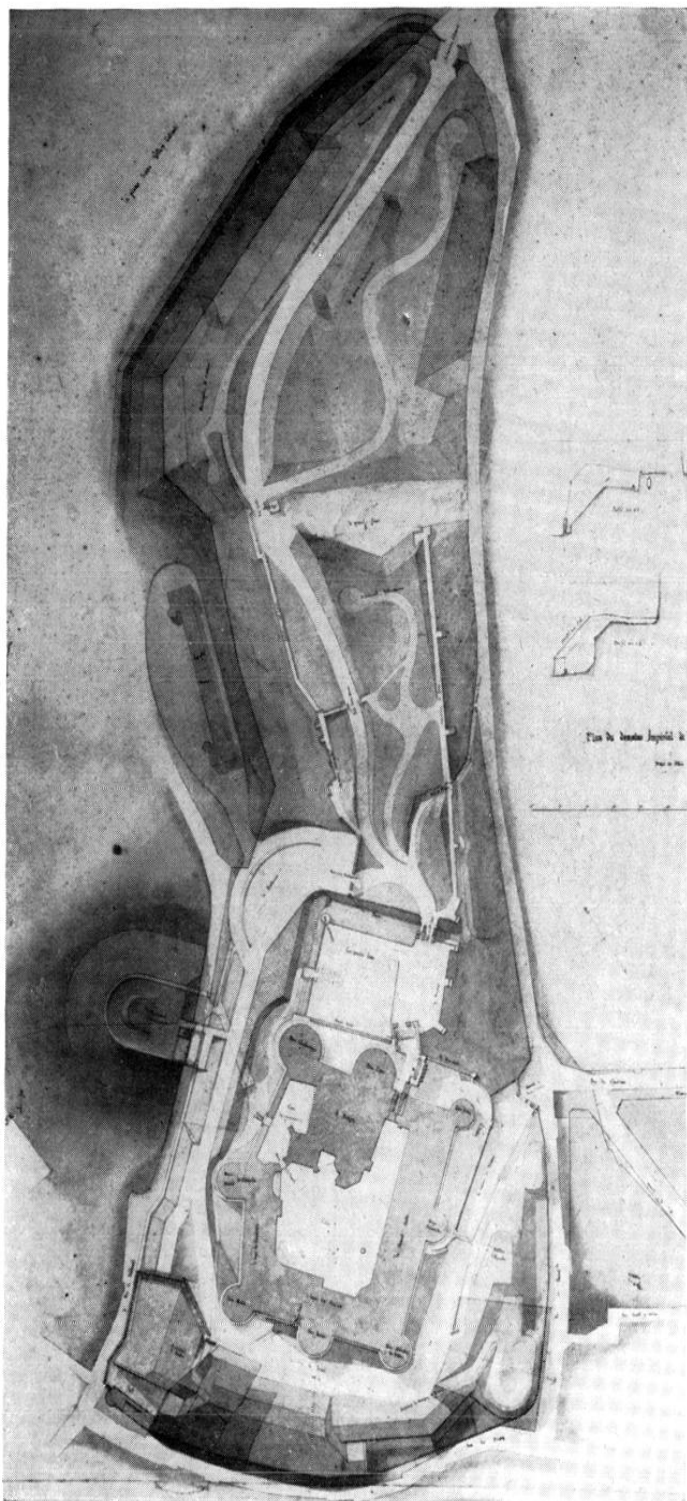


Cl. Musée des Monuments français.

FIG. 5. — VESTIGES DES ABORDS SUD
(Aspect primitif)

sud-ouest paraît se détacher une amorce de muraille, perpendiculaire elle aussi au chemin. Sur le pan sud-est semble exister un corbeau ou un départ d'arc. C'est là tout ce que l'on peut dire (1).

(1) Aux Estampes, une photo du même angle sud du château, datée au crayon 1875, prise de



Cl. Musée des Monuments français.

FIG. 6. — LES ABORDS MÉRIDIONAUX DE LA TOUR SUD
(Plan du domaine impérial de Pierrefonds de 1866)

Il est difficile de comprendre le rôle joué par cet ensemble dans les projets de Viollet-le-Duc, durant les derniers temps du Second Empire. Pour la seule année 1866 :

Le *Plan du domaine impérial de Pierrefonds* (1) indique à une trentaine de mètres du pied de la tour sud une construction rectangulaire, comprenant plusieurs locaux et un escalier, prise pour partie dans l'angle nord du « Boulevard Charlemagne » (fig. 6, p. 186).

Le *Plan du rez-de-chaussée du château de Pierrefonds* (2) figure à environ 23 mètres du pied de la tour sud, au sommet d'un talus polygonal, une maçonnerie (?), en Y à la base tournée vers le nord ; sa branche sud-ouest finit en pied-droit d'une poterne donnant accès à un chemin encaissé de direction grossièrement ouest (fig. 7, p. 187).

L'élévation restituée de la façade du *Château Impérial de*

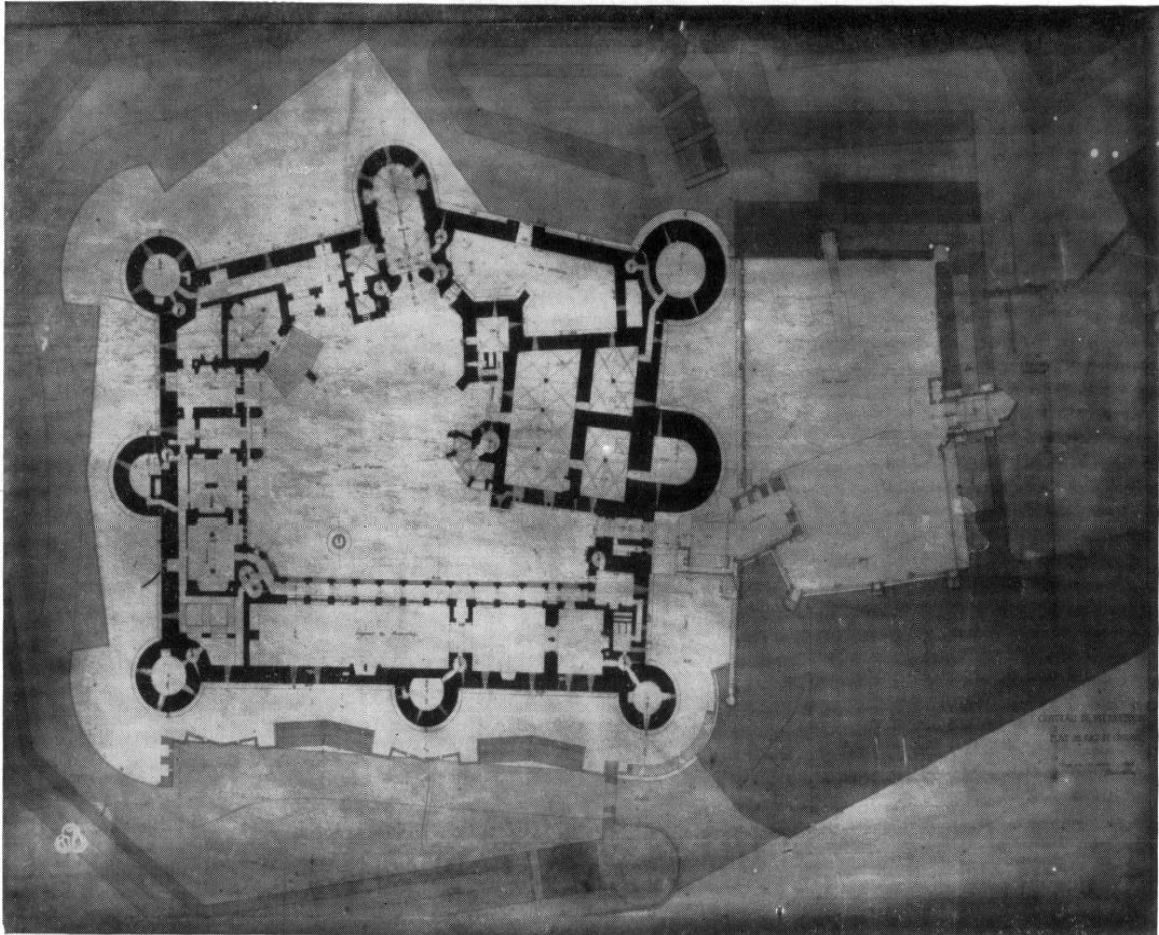
plus loin, comprend ces éléments structuraux, mais on ne peut pratiquement les identifier que par comparaison avec le document des Monuments français (*Estampes, Topographie de la France, Oise, canton d'Attichy*).

(1) Bibliothèque du Musée des Monuments français, n° 318, publié dans Baudot et Perrault-Dabot, pl. 69.

(2) Archives des Monuments historiques, n° 7247 ; Bibliothèque du Musée des Monuments français, n° 320.

Pierrefonds (1) semble donner à 23 mètres du pied de la tour sud l'image de deux murs en équerre (?), couronnés de parapets à archères et réunissant des poternes disposées en angle droit (celle qui donne accès vers l'est étant en plein cintre) (fig. 8, p. 188).

Puis la seconde version de la *Description... de Pierrefonds* intervient, en 1869 (2) ;



Cl. Arch. phot.

FIG. 7. — LES ABORDS MÉRIDIONAUX DE LA TOUR SUD
(Plan du rez-de-chaussée de *Pierrefonds* de 1866)

il y est question, pour la première fois, de chronologie, sous une forme d'ailleurs relativement dubitative ; et, la même année, une autre élévation de Viollet-le-Duc, du *Château Imp. de Pierrefonds. Face orientale* (3), établit au pied de la tour sud une double

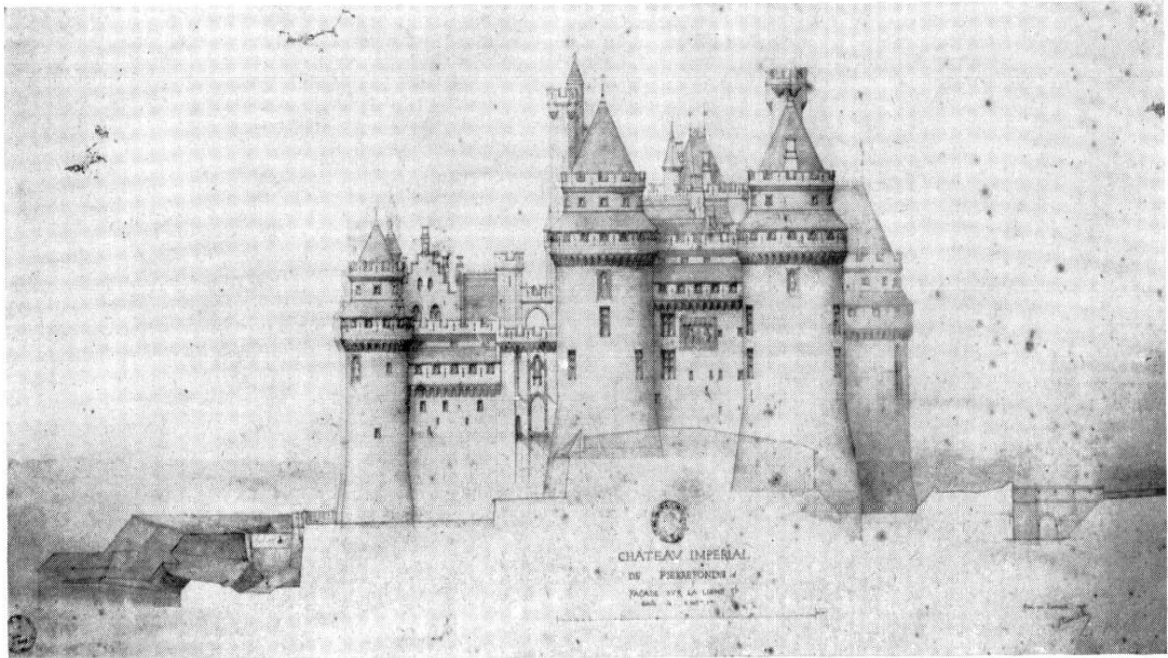
(1) Bibliothèque du Musée des Monuments français, n° 324.

(2) Cf. *supra* p. 176, note 1, et p. 177.

(3) Archives des Monuments historiques, n° 7249 ; Bibliothèque du Musée des Monuments français, n° 326.

poterne adossée partie au sud-ouest, partie au sud-est : ses éléments sont joints par une muraille verticale, au plan en angle obtus saillant, couronné d'un parapet à archères, le tout limitant un gros bastion qui semble traversé par un passage carrossable ascendant (fig. 9, p. 189) (1).

Le dernier stade ne sera atteint qu'après la guerre de 1870. Le *Journal des travaux* nous apprend qu'à partir du 11 mai 1875 on déblaye un « vieux mur en démolition



Cl. Musée des Monuments français.

FIG. 8. — LES ABORDS MÉRIDIONAUX DE LA TOUR SUD
(Élévation de Viollet-le-Duc, de 1866)

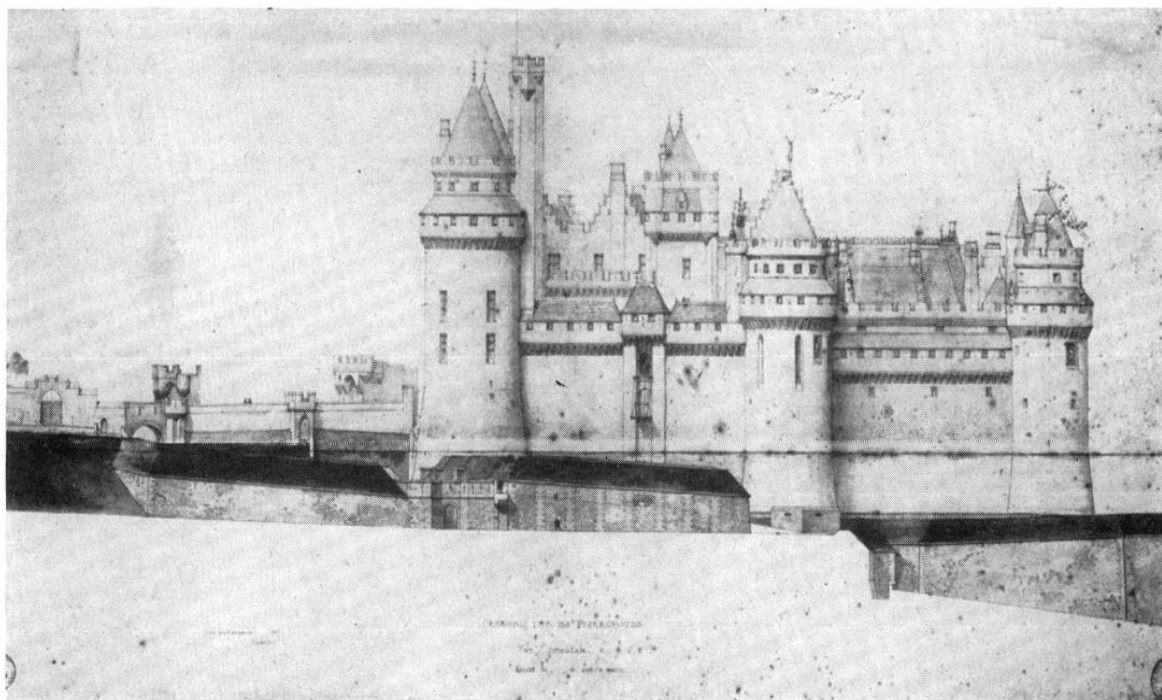
attenant à la poterne du x^e (sic) siècle ». Le 9 juin 1877, le même document donne l'appellation définitive : « poterne du XII^e siècle », à propos de la reconstitution de la terrasse environnant le château. Enfin, en 1879, commence l'entreprise dont on voit aujourd'hui les résultats. Le *Journal* porte, à la date du 24 avril, cette mention : « Les

(1) A partir de 1869 la *Description... de Pierrefonds* comprend une nouvelle vue cavalière et un nouveau plan du château (cf. *Pierrefonds* II, p. 57, fig. 14 et plan *in fine*). La vue cavalière amorce bien, sous la tour sud, un talus à échauguettes qui se retrouve sur le second document de 1866, entre la dite tour et l'ouvrage en Y. Mais le plan est vierge de tout ouvrage dans ce secteur.

En outre, il existe aux Estampes (*Topographie de la France, Oise, arrondissement de Compiègne, canton d'Attichy*) une gravure de Pichot, d'après Viollet-le-Duc, donnant la reconstitution à ce même stade *Pierrefonds* II, mais vue du sud-est, non du sud-ouest. Or cette image située sous la tour sud, au delà d'un chemin carrossable, une poterne avec escalier et pan de mur ruiniforme ; celle-ci semble combiner ce que montre notre figure 5 avec des regrets de la figure 6 de *Pierrefonds* I (cf. *supra* p. 184).

terrassiers déblaient... la poterne du XII^e siècle », et, à celle du 4 juin, cette autre : « Les maçons posent la première pierre de la poterne du XII^e siècle. » L'achèvement se situe en octobre 1881 avec la « pose des pavés (1) ».

Jusqu'au bout des variations se sont évidemment produites. On a vu, en effet, que la construction actuelle présente deux ressauts en biseau, à 46 centimètres et 2^m45 du sol. Il suffit de se reporter au document d'architecture provenant des Archives



Cl. Musée des Monuments français.

FIG. 9. -- LES ABORDS MÉRIDIONAUX DE LA TOUR SUD
(Élévation de Viollet-le-Duc, de 1869)

du château, reproduit ici figure 10, page 190, pour se convaincre qu'il ne devait pas en être ainsi primitivement. La chose est d'autant plus remarquable que sur la partie droite de cette pièce le biseau inférieur apparaît nettement intégré à l'« ancienne maçonnerie du XII^e siècle ». L'état présent semble acquis, au moins en gros, avec une élé-

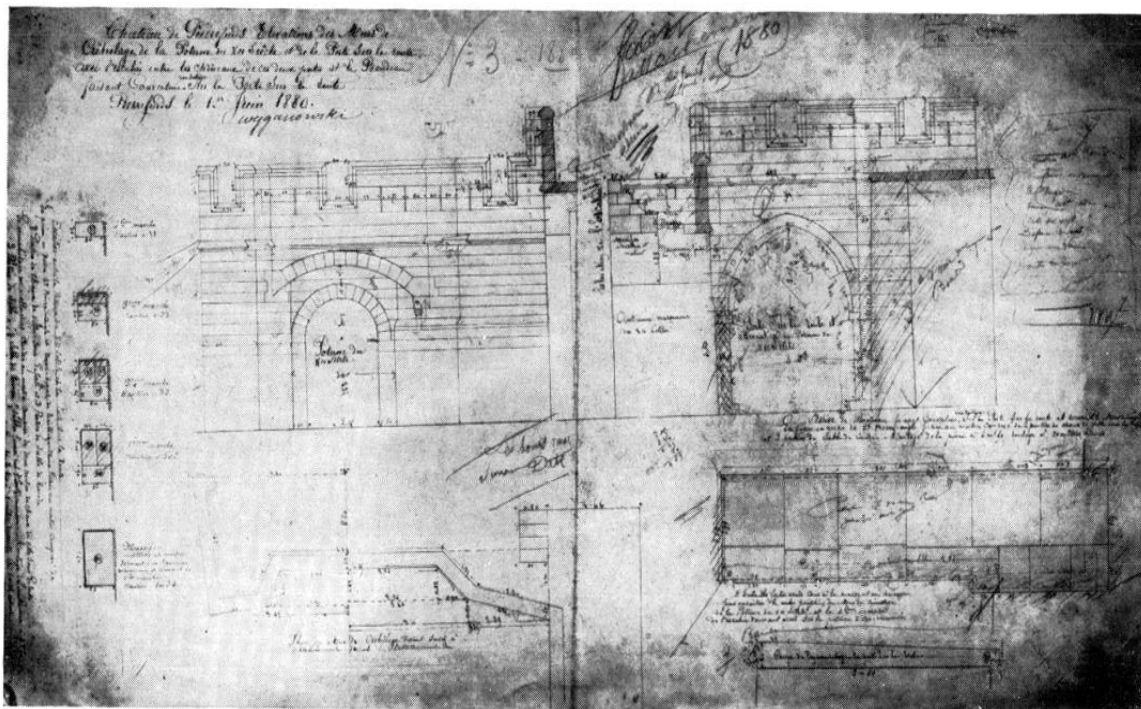
(1) Cf., pour l'intervalle, le *Journal des travaux* des 5, 6, 23-26 juin, 4-20, 26 juillet, 16 août, 1^{er}, 16, 29 septembre, 1^{er}, 6 octobre 1879, 5 janvier, 8-13 mars, 1^{er} avril, 3 mai, 28 juin, 28 juillet, 3 septembre 1880.

Cependant, le 21 juillet 1879, « les maçons font les fondations du mur en moellons entre la poterne du XII^e siècle et la tour Charlemagne » (= tour sud). C'est de toute évidence à l'achèvement de ce travail que se rapporte la note du 3 mai 1880 : « Les maçons posent les échauguettes du mur du XII^e siècle. » Pour la genèse graphique de ce mur, cf. *supra* les figures 7 et 4 et Viollet-le-Duc, *Pierrefonds II*, p. 57, fig. 14.

vation de la façade sud-est, par Viollet-le-Duc fils et Ouradou (fig. 11, p. 191) (1).

Dans de telles conditions il est assez peu intéressant de se demander s'il s'agissait là, originellement, d'un vestige de la terrasse à canon du château ; ou de restes civils comparables à ceux de l'ancienne agence d'architecture (2) ; ou bien encore si, aux limites de l'énorme carrière des ruines, on n'a pas fait donner les matériaux de réemploi (3).

La « poterne du XII^e siècle » est le portrait microcosmique de la restauration, prise



Cl. Harmand.

FIG. 10. -- PROJET NON EXÉCUTÉ
POUR L'ÉLEVATION DE LA « POTERNE DU XII^e SIÈCLE », 1880
(Archives du château de Pierrefonds)

dans son ensemble. Devant ce portrait un préhistorien ne peut s'empêcher de songer

(1) Archives des Monuments historiques, n° 14044. La confrontation de cette figure avec la précédente et avec l'élevation du même secteur dans la conception de 1869 produit une impression des plus frappantes.

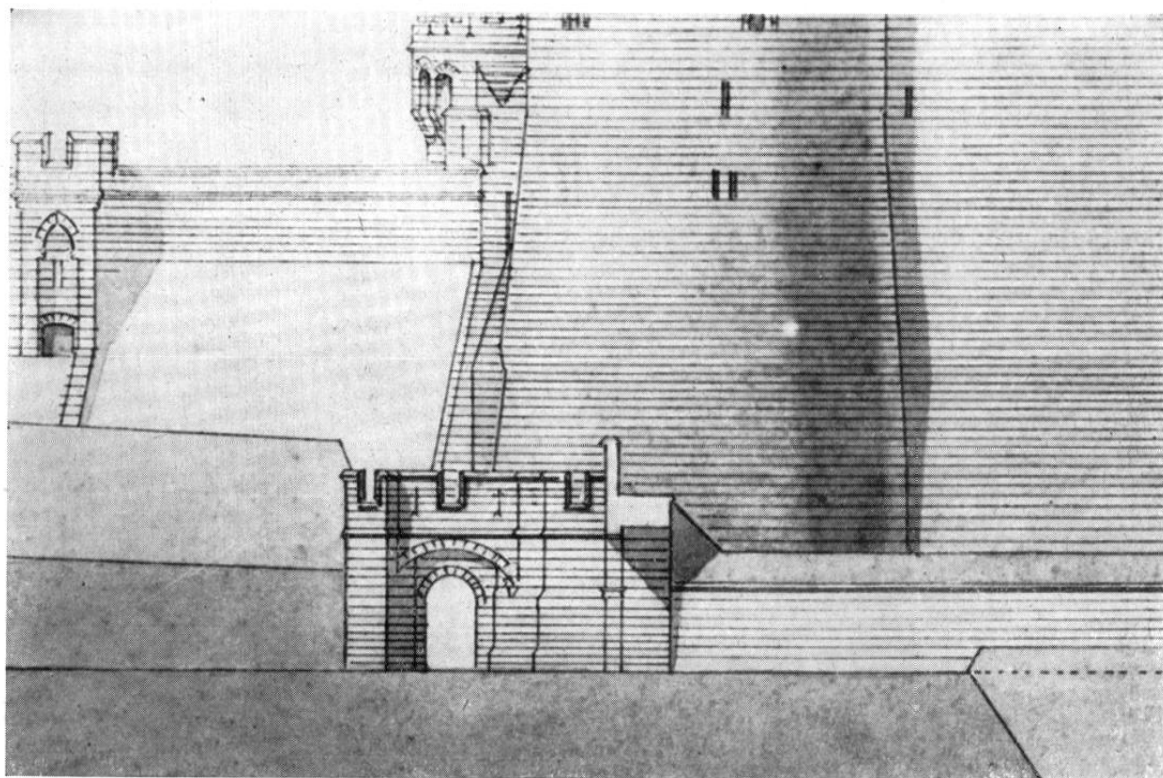
Quant à l'épaisseur de la construction, elle atteindrait, d'après le projet des Archives de Pierrefonds, environ 2^m50. Un document des Archives des Monuments historiques, n° 18199, légendé « Château de Pierrefonds. Plan du rez-de-chaussée. 1880 », indique un tracé en dents-de-scie variant de 1^m50 à 3 mètres.

(2) Située à 80 mètres à l'est. Cf. ici figure 4. Ruinée aujourd'hui, elle conserve de beaux éléments architectoniques, certainement antérieurs à la fin du Moyen Age. Cf. le *Journal des travaux*, 1^{er} juillet 1867 ; Woillez, col. 115.

(3) Le château de Fougères montre ce à quoi l'on peut parvenir dans cet ordre d'idées, même sans

à la « tombe » de Glozel (1) ; plus anciennement, les facéties paléochrétiennes de F. Lenormant, à la Chapelle-Saint-Éloi (Eure), rendaient déjà un son comparable (2).

Le même caractère paraît se retrouver dans l'élément voisin, nommé par Viollet-le-Duc « Boulevard Charlemagne » (cf *supra*, fig. 4). Caillette de l'Hervilliers avait remarqué qu'en face de ce qu'il appelait « poterne O », « à 50 mètres se trouve un mamelon en partie construit par la main des hommes (3) ». Un certain nombre de gravures



Cl. Arch. phot.

FIG. 11. — LA STABILISATION DE LA « POTERNE DU XII^e SIÈCLE »
(Détail d'une élévation de Viollet-le-Duc fils et Ouradou)

du XIX^e siècle, contemporaines de la ruine, paraissent témoigner dans le même sens (4). Et, le 24 février 1867, le *Journal des travaux* note que « les terrassiers fouillent dans la

intentions équivoques. Cf. vicomte Le Bouteillier, p. 18, 28, 29-30 et surtout 40-41. A Najac, M. F. Sallet note que beaucoup de maisons « qui paraissent du XIII^e siècle sont en réalité modernes, construites avec des matériaux provenant du château » (*Najac, La ville*, p. 1). A Pierrefonds même on devrait au moins songer au grand mur qui clôt une propriété, rue Viollet-le-Duc, face à l'accès des « lices » par la poterne-escalier.

(1) Cf. les candides *Éphémérides de Glozel* de S. Reinach, Paris, 1928 et suiv.

(2) Cf. A. Vayson de Pradenne, *Les fraudes en archéologie préhistorique...*, Paris, 1932, p. 343-380.

(3) *Siège*, p. 14.

(4) *Notice historique sur... Pierrefonds*, de 1836, figure après la page 70 ; Taylor, pl. 115. Il semble y avoir eu un jardin clos de murs sur la pente méridionale.

motte vis à vis la poterne St Michel (1)... on trouve que cette motte est composée de recoupes de pierre de taille : peut-être c'est le dépôt des déblais du chantier primitif du château ». De ceci est sorti, *en face de la tour sud*, un terrassement dont le tracé a beaucoup varié, du grand U de 1866 au fer à cheval de 1879 (cf. ci-dessus les fig. 4 et 6), et dont le plan du domaine impérial, de 1866, nous a permis de saisir un avatar interne.

Les abords sud-ouest. — Quant au sud-ouest du château les données concrètement appréciables s'y résument à ce qui suit.

Le *Journal des travaux* du 5 octobre 1858 dit que « les terrassiers en faisant les déblais de terres au dessus des murs de la poterne vis-à-vis le pont-levis (2) ont découvert les restes d'un bâtiment avec son perron. Cette construction est faite en matériaux très mal appareillés, presque bruts... l'inspecteur a fait déblayer le terrain autour de ces constructions afin de les mettre à découvert (3) » ; et, le 11 octobre : « les terrassiers en continuant les déblais des ruines découvertes le 5 dernier ont trouvé 5 assiettes en étain, 2 pots en terre et plusieurs squelettes ; les assiettes et les pots ont été déposés par l'inspecteur des travaux dans le bureau de l'Agence (4) ».

On trouvera un plan de cette bâtisse sur notre figure 4 ; elle y est indiquée comme « ruines » et apparaît longue de 30 mètres avec une largeur variant de 2^m50 à 5 mètres, la profondeur du perron trapézoïdal étant d'environ 3 mètres. Elle se situe en fait sur un talus de 4 à 5 mètres de haut, aujourd'hui boisé, dominant l'esplanade en avant des « lices » ; de ce point la pente remonte de façon à peu près continue vers le sud et le plateau (5). J'ai pu, en décembre 1958, reconnaître, sur sa face nord-ouest, la partie centrale ; ceci depuis le perron --- dont les trois marches supérieures ont été découvertes, sur une longueur de 2^m50 (6) --- jusqu'au grand retour nord en fausse équerre, à 3^m15 du point où doit se trouver la limite septentrionale de l'emmarchement. Sur

(1) Appellation propre à Viollet-le-Duc, pour la « poterne O » de Caillette de l'Hervilliers et Leblanc. Cf. le *Journal des travaux*, 16 avril 1863.

(2) Il devrait s'agir de l'entrée des « lices » (?).

(3) Cette indication du *Journal* a été relevée par Robert, p. 8, note 1, mais une faute d'impression fait qu'on lit dans son texte : « 5 octobre 1878. » L'abbé Dangu, p. 182, note 2, reproduit tel quel ce lapsus.

(4) Robert, qui avait eu connaissance aux Archives du château d'une note manuscrite de l'inspecteur Wyganowsky, parle de « six assiettes d'étain découvertes sur un squelette d'homme ». Il y aurait eu « une douzaine d'autres squelettes ». La date est cette fois reproduite exactement (p. 68, note 3).

(5) Ce talus, alors dénudé, est très net sur la toile de P. Huet qui sera reproduite dans le prochain fascicule. Il constituait à cette époque le bord méridional de la cavée ouest-est dont l'amas des ruines du sud du château formait le bord septentrional.

(6) La largeur totale de ces trois marches atteint 1^m45, leur hauteur totale 0^m54 ; elles sont constituées, apparemment, de petits bloes juxtaposés ; il existe une distance de 0^m45 entre l'extrémité est de la plus externe et l'aplomb du point où devrait, d'après les plans de Viollet-le-Duc, se rencontrer la base nord du perron.

3^m50, à partir de l'aplomb de la plus basse marche reconnue, ce secteur comporte une base de mur ; celle-ci fait 1^m10 à 1^m23 de haut, 0^m50 à 0^m81 de large ; elle est construite en blocs de moyen appareil (environ 0^m70 × 0^m43 × 0^m30), sans mortier, semble-t-il, et s'achève vers le perron par un départ de pied-droit biseauté. Elle présente en son milieu, sur sa face externe — celle du perron — un contrefort (?) de 1^m20 de large dont le côté nord fait 0^m95 de profondeur, le côté sud 0^m38 seulement (1). Sur la face interne paraît lui correspondre un renforcement de 0^m76 de large et 0^m54 de profondeur.

Ainsi peut-on dire que les indications graphiques de Viollet-le-Duc, non point inexactes, mais incomplètes, donnent certainement une idée peu satisfaisante de cet édifice. En réalité le tracé non différencié figuré sur ses plans correspond à un sol surélevé, primitivement enfermé par une muraille dont on vient d'analyser un fragment. Néanmoins, en l'état actuel des choses, l'existence du perron et la faible épaisseur du mur permettent déjà d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une construction de caractère militaire. Contrairement à celui de la « poterne du xii^e siècle », le problème d'interprétation présente ici un intérêt certain. Mais son examen excéderait le cadre du présent travail (2).

(1) Ce détail, absent de notre figure 4, comme l'ensemble du muraillement auquel il se lie, est représenté sur des plans manuscrits, anépigraphes, des Archives du château ; leur rendu de la ruine du sud ne se différencie pas, autrement, de celui donné dans cet article. Ils montrent, par ailleurs, que l'intention du restaurateur avait été d'établir là une cour de commons à trois faces, greffée sur l'angle sud-ouest de l'actuelle « remise » et revenant à l'ouest vers la poterne-escalier ; la réalisation de cette cour eut probablement amené le nivellement de la butte et des vestiges qu'elle comporte ; en tout cas le plus récent des documents cités ci-dessus fait, semble-t-il, table rase à cet endroit. On remarquera que le plan de 1866 donné ici, figure 6, ignore totalement les éléments archéologiques que je viens de décrire.

(2) J'indiquerai au moins les deux possibilités qui, topographiquement, semblent le plus mériter attention : identification avec l'église Saint-Jacques, attestée dès le xiii^e siècle et dont le titre aurait été transféré à la chapelle du château de Louis d'Orléans (cf. Muldrac, p. 17 ; Carlier, I, p. xxxii ; II, p. 357 ; Dangu, p. 182) ; identification avec le manoir dit Château-Gaillard (cf. Graves, *Attichy*, p. 100 ; Tremblay, p. 39 ; le cadastre actuel de Pierrefonds comme celui de 1838).

En faveur d'une église sembleraient témoigner : 1) les trouvailles funéraires mentionnées par le *Journal des travaux* ; 2) quelques découvertes d'éléments de sculpture décorative conservés dans la collection lapidaire du château (au moins un chapiteau à crochets et une base gothique), si l'on pouvait s'assurer de leur provenance ; cf. *supra* p. 177 ; 3) un texte antérieur à la Révolution disant qu'à Pierrefonds « il y a un chapitre appelé de St Jacques. Avant les Guerres de la Ligue l'église était devant la porte du château, elle est présentement démolie et ruinée » (Archives nationales, R⁴ 126, Papiers des Princes, Orléans, Minuttes de l'Inventaire de la Châtellenie de Pierrefonds fait par feu M. Minet, président du Présidial de Crespy, feuillet « chatellenie de Pierrefond. S. Pierrefond », postérieur à 1747 en fonction d'une référence à Carlier).

Peut-on tirer quelque chose d'un dessin anonyme de 1824 (Estampes, Collection Destailleux, *loc. cit.*, n^o 1051, fol. 108), légendé « Pierrefonds. Vue des ruines de la chapelle » ? Avoisinant, sur la même feuille, une image incontestable du château, cette représentation d'une église gothique en ruines, à rapprocher de Chaalis ou de Royaumont, n'a en tout cas rien à voir avec le sanctuaire castral.

La figuration de mesure, marquée de la lettre D, sur le dessin de J. Duviert reproduit *infra* fig. 13, p. 197, semble, en raison de ses connexions topographiques, certainement plus intéressante.

En tout cas, pas plus que l'inqualifiable construction du sud, les honnêtes débris du sud-ouest ne peuvent démontrer la présence en cet endroit du château de Nivelon (1).

* * *

Reste l'argument fourni par les habitudes du Moyen Age militaire, quant à la continuité d'occupation. Mais, quelle que soit sa force, il ne peut être, finalement, retenu à Pierrefonds. Car il se trouve, dès l'abord, annihilé par une autre constante, évidente dans les usages des bâtisseurs de châteaux, le souci d'élire une bonne assiette (2).

On a vu plus haut combien la localité offrait à cet égard de facilités. Or, à moins de s'installer au creux d'un des vallons ou sur le bord de l'étang, on ne pouvait choisir position plus faible que celle où se dresse la forteresse de Louis d'Orléans, *au bas du biseau* terminant vers le nord l'éperon entre Fond-de-la-Noue (3) et Fond-d'Autreval.

Depuis les terrassements exécutés là aux xiv^e-xv^e siècles il est devenu vraisemblablement impossible de préciser l'altitude naturelle de ce point. On peut toutefois lui attribuer, en gros, 20 à 25 mètres (4). Entre cette cote maximum et les bords de l'étang la pente se présente sans rupture. Il en va de même à l'orient, sur Autreval. Ceci n'a pas empêché plusieurs auteurs, même s'ils se mettaient ainsi en contradiction avec leurs propres illustrations, de décrire ce relief en termes fantastiques (5). C'est là, je crois, un exemple de la fascination que, soit en ruines, soit restauré, le château du xv^e siècle a toujours plus ou moins exercé sur les observateurs ; on semble avoir estimé

(1) Viollet-le-Duc, il faut le noter, n'a jamais tenté d'unir, dans une restitution graphique commune, les deux secteurs invoqués par lui. Chose à nouveau curieuse, le *Journal des travaux* du 5 octobre 1858 ajoute, à sa description de la découverte du sud-ouest, les lignes suivantes : « Peut-être ce sont les restes de l'ancien château et de son enceinte, le château qui a existé avant celui qu'on voit à présent (voir la Notice sur Pierrefonds par Monsieur Viollet-le-Duc). » Or, dans l'édition de 1863 de la *Description... de Pierrefonds* (cf. *supra* p. 175, note 4), Viollet-le-Duc s'en tiendra encore, officiellement, à la localisation du château primitif au Rocher ; pour le site du château neuf il se contente de suggérer que certains vestiges « du xiii^e siècle » ont appartenu « probablement à une ancienne résidence » (*Pierrefonds* I, p. 10).

(2) Ce que dit M^{lle} Dunan des choix faits en Luxembourg, *op. cit.*, p. 219-220, représente très précisément l'optimum partout recherché, en pays de relief.

(3) Ainsi le cadastre de 1838 appelle-t-il le vallon séparant le château neuf du Rocher. Cf. *supra* fig. 3.

(4) Cf. Gaillette de l'Hervilliers, *Siège*, p. 5 ; Robert, p. 25 ; Boinet, p. 10 ; Grodecki, p. 19.

(5) Carlier, II, p. 356 : « vallée profonde qui rendait l'accès impraticable » ; Gaillette de l'Hervilliers, *Siège*, p. 4 : « rocher à pic » ; p. 5 : « inabordable du côté du nord » ; p. 27 : « inattaquable sur les trois faces ouest, nord et est » ; Viollet-le-Duc, *Pierrefonds* I, p. 10 : « escarpements très prononcés » au nord, à l'est et à l'ouest ; p. 20 : « escarpement... inaccessible » au sud-est ; Mayor, p. 6 : « approche difficile » ; Grodecki, p. 6 : « le bord même de la falaise, entouré d'escarpements inaccessibles sur trois côtés ».

Le *Voyage pittoresque* de 1789, p. 21, et A. de Caumont (*Bulletin monumental*, II, 1836, p. 335 ; *Abécédaire*, p. 597) se contentent de voir là une assiette très avantageuse, un lieu prédestiné par la Nature.

a priori qu'une place d'une telle puissance présupposait une puissante assiette (1).

Le constructeur féodal des débuts du Moyen Age classique, disposant de ressources techniques limitées et naturellement porté à chercher aide dans la topographie, ne pouvait être attiré par ce mesquin départ de pentes, alors que tant de possibilités s'offraient alentour. Nulle raison latérale n'apportait d'argument en faveur de cet emplacement. On ne peut invoquer l'appel de l'eau, car, à Pierrefonds, le substratum sables de Cuise sur argiles plastiques est une éponge ; nulle part, sur les hauteurs enfermant son bassin, le calcaire grossier n'oppose aux puisatiers un obstacle assez sérieux pour contre-balancer des exigences défensives essentielles (2). On ne peut imaginer non plus une attirance stratégique obligatoire des fonds, contraignant à s'établir hors d'une assiette optimum (3). Le seul intérêt de la cuvette résidait dans le passage des routes ; or celles-ci venaient pour la plupart du plateau — cf *supra*, fig. 2 et 3 — et, de ce fait, un commandement aussi large que possible s'imposait. Ce qui, de nouveau, rendait souhaitable un renforcement par l'assiette de constructions fatalement modestes en élévation (4).

Et, d'ailleurs, le double paradoxe de l'implantation directe du château de Louis d'Orléans sur une assiette inadéquate est pour partie une illusion.

En effet, le duc installa sa forteresse en un point :

où pour avoir de bonnes vues il fallut surélever les ouvrages ;

où l'étroitesse de l'éperon, qui n'excède pas 40 mètres de large sous la grande cour, exigea l'établissement des corps de bâtiments du nord-ouest, du nord-est et du sud-est sur un double étage de caves ; d'où la descente de l'assiette réelle à 13 mètres au-dessous du niveau naturel moyen (fig. 12, p. 196) (5) ;

(1) Quant à l'insignifiance des dénivellations entre la forteresse et le bourg je renverrai le lecteur non familiarisé avec le site aux documents iconographiques suivants : pour le château non démantelé, au dessin de Joachim Duviert, de 1611, *infra* p. 197, fig. 13 ; pour le château en ruines, à l'aquarelle de Tavernier de Junquières donnant les fronts nord-ouest et nord-est (Estampes, collection Destailleur, *loc. cit.*, n° 1044, fol. 101), à Taylor, pl. 112, 114, 119, 121, à la toile de Paul Huet, cf. *supra*, p. 192, note 5, à Enlart, *op. cit.*, pl. XXIII, Grodecki, fig. 6, 7, 9 ; pour le château restauré, à Viollet-le-Duc, *Pierrefonds* II, fig. 7 ; Boinet, p. 32 ; Grodecki, panorama de la couverture et fig. 8.

(2) On se reportera à nouveau à la carte géologique, feuille Soissons.

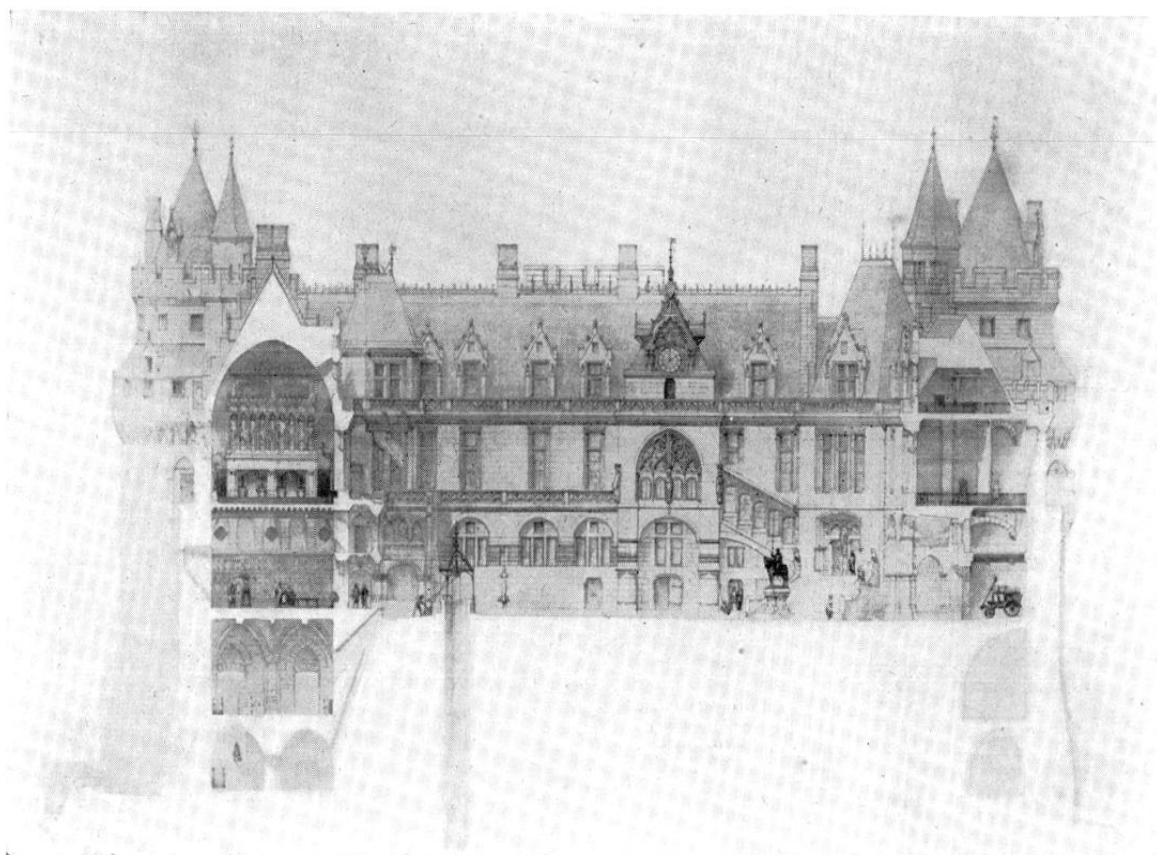
(3) Ce qui s'est passé à la Roche-Guyon (Seine-et-Oise), où le donjon *devait* voir la route de la vallée (cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, t. III a et b, p. 80-82) ; au Château-Gaillard (Eure), où les installations secondaires de l'île de Seine et des deux Andelys attirèrent la place-réduit vers l'extrémité de l'éperon (cf. Viollet-le-Duc, *Ibid.*, p. 82-93 ; M. Dieulafoy, *Le Château-Gaillard...*, Paris, 1898). Encore, dans les exemples ci-dessus, l'encadrement des ruptures de pentes reste-t-il à proprement parler formidable. Je ne parlerai pas ici des cas où l'on s'installa dans un fond, les assiettes plus favorables étant aux mains d'un autre seigneur.

(4) « On domine toute la contrée environnante du haut des tours les plus élevées (du château actuel). En était-il de même dans le premier château? », se demandait Mayor, tenant de la persistance d'occupation (*loc. cit.*).

(5) Coupe nord-ouest-sud-est par Viollet-le-Duc, in Baudot et Perrault-Dabot, pl. 74 ; on pren-

où la remontée méridionale de la pente risquait d'aider au tir plongeant de l'artillerie névroballistique adverse ;

où le peu d'élévation de l'assiette réelle et le voisinage immédiat du bourg, sur deux faces au moins, facilitaient fort l'établissement des cantonnements de siège comme celui des sapes.



Cl. Harmand.

FIG. 12 - PIERREFONDS : UN CHÂTEAU SUSPENDU

D'où, finalement, la réalisation de l'édifice dont Joachim Duviert, en 1611, devait, très fidèlement sans conteste, enregistrer une image ; image qui s'impose contre les inadmissibles profils de la restauration (fig. 13, p. 197) (1).

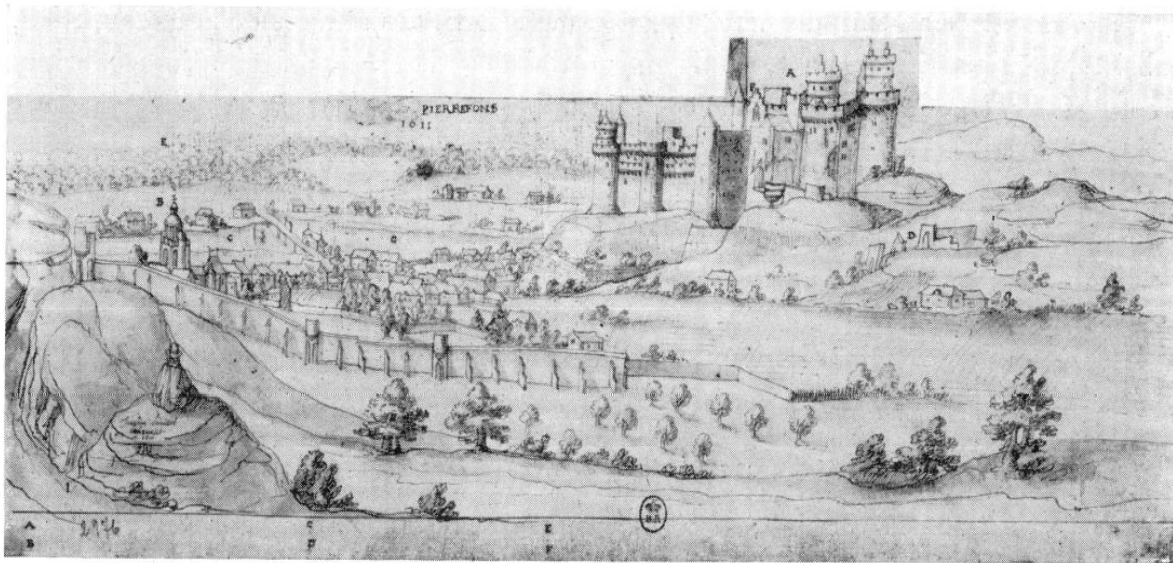
dra garde au fait que le dispositif de citerne du sud-est est probablement tout à fait moderne ; quant à l'élévation des bâtiments, au-dessus du niveau de la cour, ce n'est pas le lieu d'en parler ici.

(1) Estampes, collection Lallemant de Betz, t. XXIII, n° 2976. La peinture de Toussaint Dubreuil, dans la Galerie des Cerfs de Fontainebleau, où elle constitue un détail d'un panneau figurant Compiègne et sa forêt, est plus vieille d'au moins une décade ; référence souvent évoquée, depuis Carlier, II, p. 358-359 — et néanmoins, semble-t-il, demeurée inédite — elle ne constitue guère qu'une broderie sur le thème de Pierrefonds (ici fig. 14, p. 199).

Mais je crois être en mesure d'affirmer que, si le second fils de Charles V suivit cette ligne de conduite, c'est parce qu'il y avait à cet endroit, antérieurement, un manoir (1).

Je ne puis ici envisager le fond de la question. Elle tient trop au sujet néanmoins, pour qu'un certain nombre de précisions ne soient pas indispensables.

Au point de vue archéologique on constate un parti pris universel, à partir du XIII^e siècle, dans la disposition des grands et même des moyens châteaux français ;



Cl. Bibl. nat.

FIG. 13. — PIERREFONDS AVANT LE DÉMANTÈLEMENT
(Le témoignage de J. Duviert, 1611)

ce parti pris conduit à établir des lignes de façades sur cour régulièrement parallèles au revers des fronts de la défense (2).

Ainsi toute la partie des bâtiments de Pierrefonds comprise entre le débouché interne du porche au nord-ouest, la grande cour au nord-est, la petite cour sud-est et les

(1) Le Roux, p. 428, a très bien défini l'emplacement comme « une position délicieuse pour une maison de plaisance ».

(2) Il est à nouveau fort difficile de choisir, au milieu d'un monde d'exemples. Que l'on songe au moins à Boulogne (Pas-de-Calais ; P.-M.-L. Hélot, *op. cit.*), Coucy (Aisne ; Lauer et Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*), Josselin (Morbihan ; R. Grand, *op. cit.*), au Louvre parisien (L. Hauteceur, *Histoire du Louvre*, 2^e éd., Paris, s. d., p. 1-14), à Montaguillon (Seine-et-Marne ; *Congrès archéologique de France, Troyes et Provins, 1902*, p. 60-62), Murois (Puy-de-Dôme ; Du Halgouët, *op. cit.*), Tarascon (Bouches-du-Rhône ; *Congrès archéologique de France, Avignon, 1909*, I, p. 273-281), Tonquédec (Côtes-du-Nord ; A. de la Barre de Nanteuil, *Bulletin monumental*, 1911, p. 43-75), Villandraut (Gironde ; Enlart, *op. cit.*, p. 583, fig. 271), Yèvre-le-Châtel (Loiret ; J. Vallery-Radot, *Congrès archéologique de France, Orléans, 1930*, p. 401-412). — Il est regrettable que l'état des connaissances sur la Ferté-Milon et Montepilloy interdise d'évoquer ici, en aucun sens, l'exemple de ces châteaux de Louis d'Orléans.

tours du sud-ouest --- cf. ici les figures 4, 6, 7 --- forme-t-elle, sur le plan, une verrue quasi choquante. Je n'hésite pas à considérer ce logis trapézoïdal et la tour carrée couvrant son angle est comme l'ancien corps principal d'une demeure à pur caractère résidentiel.

Ce point de vue ne peut qu'être renforcé par la présence aberrante de la petite cour sud-est (1). Il s'agit certainement là d'une fausse cour, ayant peut-être, à l'origine, constitué un fossé intérieur ; elle a été créée, en tout cas, par l'inclusion, à l'arrière du front de régularisation sud-est, de l'ancienne escarpe du manoir (2).

À 120 mètres au sud, derrière le pignon méridional des remises de la restauration, subsiste, partie sur le sommet, partie en contre-bas de la crête, un coin d'une enceinte à contreforts, très belle, non retouchée, trop faible apparemment pour avoir pu rentrer dans le plan de la forteresse. Elle est percée, au niveau de l'accès carrossable moderne, d'une poterne en plein cintre, d'une stéréotomie admirable (3). Il semble que l'on rencontre ici l'angle sud-sud-est du manoir ; ce dernier paraît avoir formé, avec ses dépendances, un chevron très ouvert à l'est (4).

(1) Viollet-le-Duc voulut y restituer une cour d'approvisionnement. Il semblerait avoir pris cette interprétation chez Caillette de l'Hervilliers-Leblanc (cf. Caillette de l'Hervilliers, *Siège*, p. 14). Les pages 379-382 de l'article *Porte*, dans le *Dictionnaire*, t. VII, toutes éditions, sont consacrées à l'exposé de la théorie ; mais il a été impossible à l'auteur de fournir un contexte, sauf une référence peu adéquate au Mont-Saint-Michel, elle-même héritée de Caillette de l'Hervilliers, *loc. cit.*

(2) Le front est de Chillon, avec la cour d'entre première et seconde enceinte établie au-dessus d'un ancien glacis, aide à comprendre ce secteur de Pierrefonds. Cf. P. Budry, p. 12-13, plans aux pages 6-7, pl. 46 ; Ritter, p. 92 et pl. XXXI.

(3) Cf. ici les figures 4 et 6 dont on conjuguera les données. Une partie de la construction a été englobée dans la bâtisse moderne des remises. Cette poterne, d'après le *Journal des travaux*, fut découverte le 18 septembre 1867.

(4) Il ne peut absolument pas s'agir, stylistiquement, du château de la maison féodale de Pierrefonds, éteinte, on le verra, au début du règne de Philippe Auguste. La suite de l'article montrera également que nulle mémoire n'est restée de constructions royales remontant à la longue période « capétienne » de l'histoire pétrifontaine (fin du XII^e-milieu du XIV^e siècle). Le secteur interne de la forteresse, analysé ci-dessus, est le *développement*, frappant, soit pour le plan, soit pour l'élévation, du *type* structural représenté par le château-manoir de Camarsac (Gironde) ; or la construction de ce dernier s'inscrit dans le cours du XIV^e siècle (cf. L. Drouyn, *La Guienne militaire*, Bordeaux et Paris, 1865, p. 306-310 et pl. 125 ; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, t. VI, toutes éditions, p. 309-311 ; Enlart, *op. cit.*, p. 585, note 2, 769).

Il est, à l'heure actuelle, impossible de dire s'il s'agit, à Pierrefonds, d'une œuvre de la première « maison » ducale d'Orléans (cf. ci-dessous) ou d'une initiative du frère de Charles VI. Je suis toutefois frappé par le témoignage, quasi contemporain de Louis d'Orléans, du Religieux de Saint-Denis : *Ducis Aurelianensis genitor in confinio Valesii comitatus, in terra arida, loco vasto, quamvis a culto solo non longe, municipium Petri Fontis... construxerat* (*Chronique, Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France*, t. IV, Paris, 1842, p. 586). Cette description de terres incultes au contact de la glèbe rend avec une précision surprenante les divers aspects pédologiques de l'éperon du château neuf, des limons du sud-ouest aux sables du nord-est (cf. la carte géologique, feuille Soissons). À l'opposé, en une certaine mesure, les mots « anciens fondemens », chez Bergeron et Duchesne, ne sont-ils pas liés au souvenir du manoir ?

On craindra peut-être que la restauration prive les vues chronologiques ci-dessus de bases appréciables ; il suffira alors, pour saisir l'importance des vestiges du corps de logis du manoir transformé en

Des textes contemporains de l'édification de la forteresse viennent corroborer, selon toute probabilité, les témoignages archéologiques. Au printemps de 1397, un ordre de paiement émanant du maître des œuvres ducal, Jehan Lenoir, mentionne « les décombres de la refente qui a esté faicte ou pan et préau du donjon pour fonder en ycelui pan une vix ou costé devers la court (1) ». Il est difficile de voir ici autre chose qu'un travail de reprise dans un bâtiment déjà existant ; en fonction des constatations archéologiques mentionnées ci-dessus, on peut admettre qu'il s'agit de la vis sommant le perron polygonal du sud de la grande cour — et du moment où ce qui avait été la face externe nord-est du manoir devenait la face interne du donjon du château. En février 1398, il est question, dans un autre ordre de paiement de Lenoir, de « certaines quantités de descombres, tant du démolissement de la viez tour quarrée, abattue par commandement de mon dit Seigneur au coing dudit chastel devant l'église St Jacques, comme des yssues de la fonçure des roches cheutes de la tour ronde que font à présent Evrard Lallemand et ses compagnons... ». On trouve quasi certainement là, cette fois, le rappel de la phase des travaux où le front sud-ouest du manoir fut modifié, pour être raccordé au secteur défensif correspondant (2).

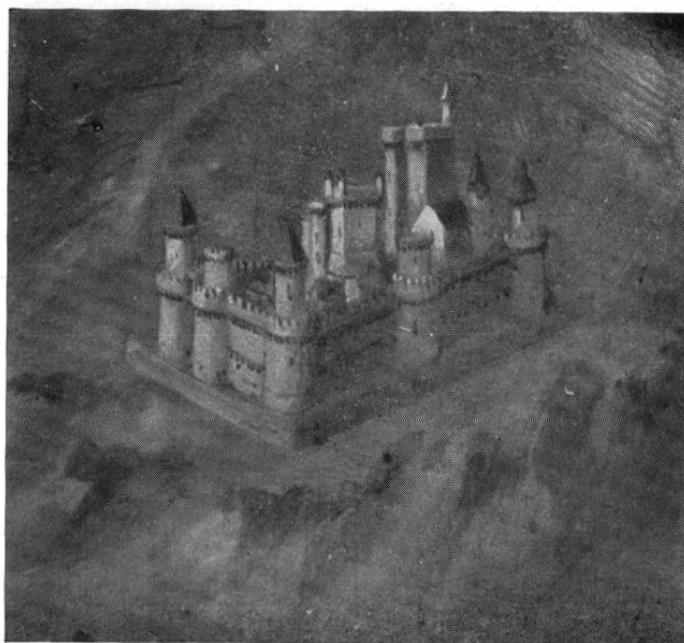
Les choses paraîtraient, historiquement, s'être passées de la façon suivante.

donjon — et leur capacité de résistance au désastre — de confronter les figures 7, 9, in Grodecki, entre elles et avec le plan cadastral de 1838, section B, 4^e feuille.

(1) De Gaulle et Bordier, *Catalogue analytique des Archives de Monsieur le baron de Joursunvault*, Paris, 1838, t. I, p. 230, n^o 1260 ; cf. Robert, p. 16.

(2) Bibliothèque nationale, Manuscrits, Pièces originales 2154 (Orléans, 4), fol. 240 ; cf. Mély, *Gazette des Beaux-Arts*, 1926, I, p. 208. Cf. aussi un troisième ordre de paiement de Lenoir, du même mois de février 1398, mentionnant les « œuvres et repar(at)ions par ledit seigneur ordonnées estre faictes en son châtel à Pierrefonds » (collection Viollet-le-Duc ; Robert, p. 17, avec reproduction).

F. Deshoulières (*Bulletin monumental*, 1928, p. 169) avait cru lire dans le manuscrit de la Bi-



Cl. Musée du château de Fontainebleau.

FIG. 14.

LA PLUS VIEILLE IMAGE FANTASISTE DE PIERREFONDS :
LE PANNEAU DE FONTAINEBLEAU

Charles VI avait confirmé à son frère le comté de Valois, en novembre 1386, la veuve du feu duc d'Orléans, fils de Philippe VI, gardant l'usufruit. C'est à la mort de cette dame, en 1393 nouveau style, que Louis entra en possession réelle du fief (1). Et s'il fut le créateur du manoir, il faudrait logiquement placer sa construction entre cette date de 1393 et, d'après les textes ci-dessus, celle de 1396.

Mais ses rapports avec son oncle de Bourgogne, qui n'avaient jamais été bons, devinrent, à partir au moins de 1394, nettement mauvais (2). Aussi, au printemps de 1397 au plus tard, le frère du roi, conscient de l'exceptionnelle importance de Pierrefonds, face aux terres bourguignonnes, décida de faire élever là une place très forte (3). Le corps de bâtiment civil déjà existant en devint le noyau.

Sur cette assiette parfaitement médiocre la chose peut s'expliquer par un esprit d'économie. Mais Louis d'Orléans n'a pas laissé le souvenir d'un prince économe (4). Les conditions politiques dans lesquelles le travail fut effectué inciteraient peut-être, plutôt, à envisager un désir de faire vite et, par suite, de ne pas repartir du sol nu.

S'il en a été ainsi, on peut se demander en quelle mesure le duc et son conseil

bibliothèque nationale une allusion à la démolition de la demeure des Pierrefonds. Mais, encore une fois, cette interprétation est inadmissible, du simple fait des données stylistiques.

On remarquera que la mention de ce document visant Saint-Jacques donne incontestablement appui aux assertions de la pièce R⁴ 126 des Archives nationales parlant d'une église sise devant la porte du château (cf. *supra* p. 193, note 2) ; et, du même coup, la première des hypothèses émises à propos de la ruine énigmatique du sud (*supra*, *ibid.*) se trouve renforcée.

(1) Cf. Carlier, II, p. 344-345 ; Grodecki, p. 6-7.

(2) Sur leur évolution à ce moment on conférera A. Coville, *Histoire de France Lavoisier*, t. IV, Paris, 1902, p. 312-314 ; aussi J. Calmette et E. Déprez, *Histoire du Moyen Age* de la collection Glotz, t. VII, I, 1937, p. 57-60.

(3) On a, depuis Viollet-le-Duc (cf. *Pierrefonds* II, p. 28-29), inexactement commenté, je crois, le système de fortification établi peu à peu par Louis d'Orléans, dans le Valois et sur son pourtour (cf. Robert, p. 13-15 ; Grodecki, p. 4-5, 7-8). Il ne s'agit certainement pas d'une organisation axée sur Paris et possédant Pierrefonds pour réduit. Le duc avait affaire à un adversaire qui tenait au sud-est les deux Bourgognes, au nord-ouest la Flandre. Son dispositif était destiné à intercepter les communications entre l'un et l'autre bloc et, *accessoirement*, à empêcher la marche sur Paris de troupes venues du nord. Les masses silvestres d'Halatte, de Compiègne et de Retz et le tracé hydrographique, apportaient une aide inestimable, en limitant les zones de passage. On peut admettre qu'il existait, face au sud ouvert, de la basse Oise et d'Halatte à l'Aisne moyenne, un front Montépilloy-Crépy-La Ferté-Milon-Oulchy-le-Château-La Folie-devant-Braine ; avec, en avant, comme places-buttoirs, au midi Nanteuil-le-Haudoin, Gesvres-le-Duc, Château-Thierry, au septentrion Soissons. Et, face au nord, sous l'abri des forêts, la gauche à l'Oise, un front Verberie-Béthisy-Vez-Villers-Cotterets, *avec, comme place buttoir, au cœur du détroit d'entre les bois, Pierrefonds*. Enfin Pierrefonds et Soissons au sud de l'eau, Coucy au nord faisaient tenaille sur le couloir de l'Aisne. (On se reportera à Robert, p. 10, pour les conditions d'acquisition de Coucy ; cf. la liste des terres ducales, en 1407, in Coville, p. 323 ; aussi Calmette et Déprez, p. 69.) En tout ceci éclate par avance le mot de Bonaparte : « la guerre est un art simple et tout d'exécution ».

Autour de Pierrefonds on peut saisir, par ailleurs, comment les possibilités d'emprise économique, vues plus haut pour le premier âge féodal, ont militairement fructifié, dans la conjoncture de la fin du XIV^e siècle.

(4) Cf. Calmette et Déprez, p. 59.

technique eurent ou non raison. La nécessité de compenser par des maçonneries énormes un niveau et une aire également insuffisants a dû, au bout du compte, prolonger fortement la durée des travaux (1).

Chose incontestable, à la mort de Louis, en novembre 1407, Pierrefonds n'était pas achevé. De cela une tradition fort nette conservait le souvenir, sous l'ancien régime (2). Cette tradition est passée elle aussi, évidemment, par une chaîne de répétitions sans contrôle. Mais la solidité de sa base est vérifiée grâce au dessin de Duviert reproduit ici figure 13. Celui-ci permet de remonter au delà du travestissement architectural dont sont grevés, depuis la restauration, les fronts sud-ouest et nord-ouest. Il montre clairement que toute la partie occidentale du premier est restée, comme force, très en dessous du reste de l'enceinte. Le diamètre de la tour ouest est considérablement inférieur à celui de ses voisines sud, inférieur même à celui des flanquements des autres faces. Cette tour d'angle n'a jamais reçu de galerie à crénelage et mâchicoulis ; et il en a été de même de la courtine attenante, au sud, jusqu'à la grande porte. Ce fut là, sans discussion possible, un secteur bâclé (3).

Or, devant les canons du roi, le château tombera, en mars 1617, par le bombardement du front sud-ouest. C'était, à cette date, un fait absolument anormal qu'une telle fin pour une place, dans son ensemble, architecturalement si forte (4). Les contemporains en ont été frappés. Et l'année d'après B. Legrain, conseiller et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de la reine mère, écrira que « les ouvriers ne furent pas si

(1) La *Chronique* du Religieux de Saint-Denis, *loc. cit.*, ajoute à sa description du site des expressions sur l'édifice telle que *inuitato artificio, cum immensis laboribus et expensis*. Muldrac, p. 16, parle d'un « artifice et surcroist inexplicable ».

(2) Cf. Bergeron, p. 22-23 ; Du Chesne, p. 389. Elle se retrouve chez Bruzen de la Martinière, *loc. cit.*, et dans le double feuillet anonyme R⁴ 126 des Archives nationales, p. 2. Carlier, toutefois, la critique (II, p. 357-358.)

(3) Duviert paraît rendre compte, en outre, de dégâts qui pourraient remonter aux sièges de la Ligue. La grosse tour sud-ouest semble (?) porter en son centre une brèche aveuglée ; immédiatement à l'ouest de la tour nord-ouest, il existe, dans la galerie de crénelage la plus haute, une autre brèche qui, elle, est béante. Il y eut, sous Henri IV, des projets de démantèlement de la place (cf. Viollet-le-Duc, *Pierrefonds* II, p. 72-73). Peut-être l'artiste a-t-il eu sous les yeux le résultat de mesures minima, interdisant ou limitant les réparations.

(4) Il n'est pas inutile de souligner à quel point nos connaissances sur l'histoire de la lutte entre châteaux forts et canon restent de nature légendaire. On y retrouve l'influence de ce fixisme catastrophal, auquel j'ai déjà fait allusion (l'histoire de l'armure reflète d'ailleurs le même esprit). On ne peut envisager méthodiquement la question, dans le cadre de cet article. Je rappellerai seulement, pour le demi-siècle qui suit la fin de Pierrefonds, les résistances du Hoh-Königsburg, en 1633, et de Coucy, en 1652. La seconde de ces places ne put alors être enlevée par les troupes royales (cf. Lauer et Lefèvre-Pontalis, p. 29) ; la première, lorsqu'elle capitula, du fait de la famine, après deux mois de bombardement suédois, n'avait pas une brèche (cf. Erb, p. 80-85). J'indiquerai également, comme jalon, qu'à la Révolution la cité de Carcassonne était encore classée place de guerre (cf. J. Poux, *La cité de Carcassonne*, III, 1, Toulouse et Paris, 1938, p. 218-221, 229-234, sur l'entretien au XVIII^e siècle ; p. 309, 310, 311 sur les mesures de 1793. Cette année-là le vieux château cathare de Queribus était lui-même encore regardé comme important).

curieux de fortifier de la même sorte (que le reste) les environs de la porte qui est un endroit fort foible ; ce qu'ayant esté découvert et considéré par un prestre qui y avoit autrefois demeuré, il donna advis au dit seigneur comte d'Auvergne (commandant l'armée royale)... » (1). Duviert ne justifierait-il pas Legrain, aussi bien que Bergeron et Du Chesne ? Et les faiblesses, apparemment internes, dont parle l'auteur des *Décades*, sont-elles autre chose que le *revers* de cet inachèvement du sud-ouest, dont le dessinateur montre la face ?

Il faudrait sans doute voir, alors, en dernière analyse, dans la fin prématurée du rôle militaire de Pierrefonds, la conséquence d'une erreur initiale, vieille de plus de deux cents ans ; le mauvais choix de l'assiette, à la fin du xiv^e siècle, serait la cause profonde du désastre.

En tout cas, parce que nous pouvons au moins supposer, du fait de l'existence préalable du manoir, les motifs de cette erreur, le seul argument de quelque poids en faveur de la permanence d'occupation se trouve perdre toute valeur. Louis d'Orléans a bien été attiré, à Pierrefonds, par un établissement antérieur, mais certainement d'assez peu. Et il n'est même point assuré, répétons-le, que ce sire des Fleurs-de-Lys ne se soit pas, alors, succédé à lui-même.

Jacques HARMAND.

(A suivre.)

(1) *Décades commençant l'Histoire du Roy Louis XIII*, Paris, 1618, p. 376. Cf. Caillette de l'Hervilliers, *Siège*, p. 72-73, et l'édition, par le comte de Caix de Saint-Aymour, du *Mémoire des Révolutions... de Pierrefonds pendant les guerres civiles du XVI^e siècle*, du prieur Emeri de Foucault, Compiègne, 1906, p. 40, note 1. — Au moment même où Pierrefonds tombait Richelieu ne croyait pas, semble-t-il, à la possibilité de sa reddition. Cf. Caillette de l'Hervillier, *Forêt*, p. 54.